



**CATALOGUE
2023**



AGRO FOURNITURES
PRODUCTIONS VÉGÉTALES



ARMOSA
keeping nature at its best

L'OFFRE LA PLUS COMPLÈTE DE LA LUTTE ANTI-NUISIBLES



HOME & GARDEN



ÉLEVAGE



AGRO-DISTRIBUTION



PEST CONTROL / 3D

DEVELOPPEUR

FABRICANT

METTEUR EN MARCHÉ

En développant, produisant et fournissant des solutions adaptées aux professionnels et déclinées vers le Grand Public, nous prenons nos responsabilités vis-à-vis de notre environnement et des générations à venir.

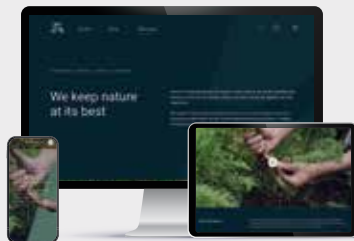
Avec plus de 30 ans d'expérience sur le terrain, Armosa est un acteur incontournable du marché. Grâce à ses 10 sites à travers l'Europe, les experts Armosa restent disponibles au plus près de chez vous. Découvrez nos installations en vidéo.



Les experts Armosa vont sur le terrain. Découvrez comment ils accompagnent la clientèle, réalisent des essais et élaborent des solutions toujours plus efficaces.



Armosa est présent sur toute la chaîne de valeur, de la R&D jusqu'à la mise à jour des produits en passant par l'homologation, la production et la distribution.



www.armosa.eu

ARMOSA NEWS



ARMOSA LANCE SON WEBSHOP B2B

Depuis ce 1^{er} Juillet 2022 Armosa a lancé sa plateforme de vente en ligne. Cette plateforme est opérationnelle pour tous nos clients professionnels. Si vous n'êtes pas encore client, il vous suffit de vous créer un profil sur cette même plateforme.

www.shop.armosa.eu



AGRIVET

Une division du groupe Armosa, dédiée à la **biosécurité, la santé et la nutrition animale**. Proches des éleveurs et conscients de leurs enjeux, nos experts développent des protocoles uniques, décrivant de manière détaillée chaque problématique ainsi que l'ensemble des solutions existantes pour y faire face. Avec le concept AGRIVET®, nos experts regroupent les produits et équipements sélectionnés, sous différentes marques renommées.

www.agrivet.eu



ARMOSA ON TOUR

En 2022, Armosa a réitéré son habituel Armosa on Tour, des journées techniques dédiées aux professionnels du Pest Control dans les 4 coins de la France. Nos équipes commerciales étaient à Paris, Nantes, Bordeaux et dans nos locaux à Vedène. Cette édition a été un réel succès avec plus de 180 participants.



GIRD

Armosa, l'acteur incontournable pour les solutions Jardin & Habitat, est devenu il y a plus d'un an le propriétaire de l'entreprise familiale « Les Graines GIRD ». Connue du grand public avec sa marque Protecta®, Armosa vient renforcer sa position sur le marché pour proposer une gamme de semences répondant à la demande actuelle.

NEUDORFF - ARMOSA FRANCE

Neudorff et Armosa France unissent leurs forces au travers d'un accord de partenariat de distribution. Neudorff accorde sa confiance à Armosa pour la distribution de l'intégralité de sa gamme incluant les solutions de biocontrôle (anti-limaces, insecticides de jardin, fongicides, herbicides), engrais, et produits anti-nuisibles ménagers. Ce partenariat conduit à la proposition de l'assortiment de solutions alternatives le plus complet du marché français du Jardin et de l'Habitat.



DES NOUVEAUX SEAUX

Armosa a toujours été très soucieux de l'environnement et du changement climatique de plus en plus alarmant. Pour garder le meilleur de la nature, nous avons décidé d'orienter tous nos seaux vers un plastique 100% recyclé. La seule différence notable sera une couleur grise à la place de la couleur blanche connue de tous. Ne soyez donc pas surpris de ce changement qui prendra place à partir de 2023. La qualité de nos produits reste inchangée.



SPAN

Armosa décide de poursuivre sa croissance mondiale en faisant l'acquisition du grossiste SPAN. Armosa viendra compléter les produits et services que proposait déjà SPAN sur le marché hollandais. Notre entreprise apportera toute son expertise et son savoir-faire afin de pouvoir proposer des solutions efficaces aux clients du grossiste hollandais sans pour autant réinventer l'entreprise déjà bien implantée au Pays-Bas.





Partenaire réactif, expert reconnu dans les milieux professionnels depuis plus de 30 ans, nous privilégions l'efficacité de nos produits, déclinés et adaptés pour les arboriculteurs, viticulteurs, horticulteurs, pépiniéristes, maraîchers, et gestionnaires d'espaces verts et collectivités.

ARMOSA France développe pour les professionnels une large offre de solutions conventionnelles et alternatives de gestion des nuisibles, notamment en lutte biologique au travers de solutions de piégeage et de substances d'origine naturelle.

Nous avons pour objectif de proposer des gammes complètes, innovantes et de qualité pour répondre aux problématiques actuelles, et la volonté de soutenir et valoriser au mieux nos clients grâce à un accompagnement technique et commercial dédié.

Nos représentants commerciaux

Secteur Nord

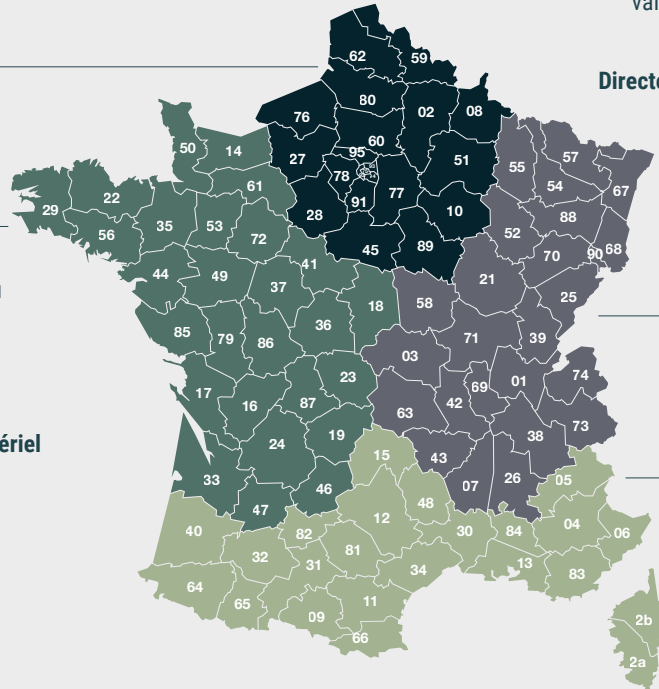
David LENFANT
david.lenfant@armosa.eu
+33 (0) 6 20 92 44 01

Secteur Ouest

Mickaël CAMBON
mickael.cambon@armosa.eu
+33 (0) 6 07 53 57 9

Responsable Technique Matériel & Équipements

Philippe LE GUEN
philippe.leguen@armosa.eu
+33 (0) 6 34 07 73 68



Directeur Commercial Agro-distribution
Référent Protection Dénrées Stockées
Valentin MILAN-BALIZEAUX
valentin.milan-balizeaux@armosa.eu
+33 (0)6 35 33 14 68

Directeur Commercial Agro-distribution
Référent Protection Végétale
Jerry Dumortier
jerry.dumortier@armosa.eu
+33 (0)6 85 18 25 45

Secteur Est
Gilles DURAND
gilles.durand@armosa.eu
+ 33 (0) 6 08 61 65 14

Secteur Sud
Eric Coulon
eric.coulon@armosa.eu
+ 33 (0) 6 77 81 07 85



Utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Concerné par l'article L522-18 du code de l'environnement ou l'article L253-5-1 du code rural et de la pêche maritime.



Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Produit ouvrant droit à des certificats d'économie de produits phytosanitaires, défini par le décret n°2019-1157 du code rural et de la pêche maritime.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Dangereux. Respectez les précautions d'emploi.

Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. L'entreprise ARMOSA SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytosanitaires à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

IMPRESSON : M.G. IMPRIMERIE • Prato 2 - 198 allée de Provence • 84210 Pernes • France
Tél.: 04 90 670 670 • Mail : contact@imprimerie-mg.fr



FERREX®

Molluscicide de biocontrôle Phosphate ferrique 2,5%

FERREX® est le produit anti-limace innovant réalisé à partir du principe actif minéral, le phosphate ferrique, associé à la technologie de fabrication des appâts en forme de lentille, procédé reconnu, breveté sur le plan international, afin de lutter efficacement contre les limaces. L'appât en forme de lentille, à base de 95% de blé de qualité E, est obtenu grâce à un processus d'extrusion exclusif qui garantit une répartition homogène du phosphate ferrique pour une efficacité optimale.

Une fois l'appât FERREX® consommé, le phosphate ferrique bloque le système digestif des limaces qui cessent alors de s'attaquer aux plantules et se retirent dans le sol, sans laisser de traces de mucus.

- Efficacité rapide et durable
- Haute attractivité de l'appât en forme de lentille
- Longue résistance des lentilles au délitement
- Prise facilitée pour les limaces juvéniles grâce aux bords minces de la lentille.



DOSAGE : 600 g pour 1000 m² soit env. 60-66 lentilles/m²

COMPOSITION : 25 g/kg de phosphate ferrique

Forme de lentille : env. 3 mm Ø

N° AMM FERREX® : 2180147 (Déteur FRUNOL DELICIA) - USAGE PROFESSIONNEL



Usages autorisés Cultures	Ravageurs ciblés	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Intervalle minimum entre applications	Délai avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique	Stade d'application
Utilisation en plein champ et sur l'ensemble des cultures : Traitements généraux, traitements du sol, Limaces et escargots. Egalement autorisé sous abri	Limaces Escargots	6 kg/ha	5 /an	7 jours	1 jour	Aucune	Application avant, pendant ou après le semis

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
FERREX® - MO-FER-01003	Sac de 25 kg	unitaire - 40 Unités / Palette

ESTIUOIL®

INSECTICIDE, ACARICIDE de biocontrôle

Insecticide et acaricide de biocontrôle à base d'huile de paraffine. Il s'utilise contre les acariens et phytoptes sur agrumes ainsi que contre les cochenilles sur agrumes, cerisier, pêcher, pommier et prunier. L'huile paraffinée est une huile blanche minérale dérivée du pétrole qui a un mode d'action mécanique. Elle agit par contact. Les larves et les oeufs des ravageurs sont recouverts d'un film huileux entraînant leur asphyxie jusque sous les écorces.

DOSAGE : 15 – 30 L/ha. Volume maximum de bouillie 1500-2000L/ha

COMPOSITION : Concentré émulsionnable (EC) contenant 790 g/L (79% p/v) d'huile de paraffine CAS 8042-47-5. A.M.M. N° 2170462, (Déteur EXCLUSIVAS SARABIA, S.A.) - Usage professionnel.



Cultures	Ravageurs ciblés	Dose maximum d'emploi	Volume maximum bouillie	Nombre maximum d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte (DAR)	Zone non traitée aquatique
Agrumes	Acariens et phytoptes	1.5 L/hL	2000 L/ha	1 /an	Jusqu'au stade BBCH 81 (début maturation des fruits)	3 jours	5 mètres
	Cochenilles	1.5 L/hL	2000 L/ha	1 /an	Jusqu'au stade BBCH 81 (début maturation des fruits)	3 jours	5 mètres
Fruits à noyau	Cochenilles	1.0 L/hL	1500 L/ha	1 /an	Jusqu'au stade Max. BBCH 53 (éclatement des bourgeons)		5 mètres
Fruits à pépins	Cochenilles	1.0 L/hL	1500 L/ha	1 /an	Jusqu'au stade Max. BBCH 60 (premières fleurs ouvertes)		5 mètres

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-WAX-01001	Bidon de 25L	unitaire - 40 Unités / Palette
PV-WAX-01002	Fut de 200L	4 / Palette

REP'CLAC® CERTASOL

Répulsif olfactif polyvalent contre les dégâts occasionnés par le gibier sur arbres et arbustes forestiers, d'ornements et fruitiers.

Ce répulsif peut être appliqué en toutes saisons. Il agit par son odeur. Il protège les plantations ou les régénérations forestières contre les dégâts d'abrutissement des cervidés. Il est aussi actif contre les dégâts de rongement et de sectionnement des lapins et lièvres.

Efficacité : une seule application à l'automne suffit jusqu'au départ de la végétation au printemps. En cours de végétation, en cas de forte croissance des nouvelles pousses, il peut être judicieux d'effectuer un second traitement.

REP'CLAC CERTASOL se présente sous la forme d'une poudre de couleur brun foncé. En général, le produit s'applique par pulvérisation, après filtrage, avec tous types de pulvérisateur. Le produit peut être pulvérisé sur les jeunes plants avant plantation. Aussi applicable par trempage, badigeon, poudrage.

REP'CLAC CERTASOL sèche rapidement, ce qui limite le risque de lessivage. Le produit offre une durée de protection de 6 à 8 semaines pour des traitements réalisés au printemps ou en été et de 4 à 6 mois en hiver. Ne pas appliquer en période de gel.

DOSAGE :

Dose en plein : 20kg/ha (400 L/ha).

Dose en pulvérisation plant par plant : 1kg /10L d'eau



COMPOSITION : Farine de sang 998 g/kg - AMM n°2110195 sous le nom CERTASOL, (Détenant FLUGEL GMBH – Allemagne)
Usage professionnel



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RE-ORE-05034	Sachet de 1kg	unitaire

TRICO®

Répulsif concentré à action olfactive et gustative contre les attaques de cervidés.

Contre les attaques des plantes par le gibier : vignes, arbres d'ornement, plants forestiers, maïs, tournesol, soja, colza. Utilisation : pur ou dilué dans l'eau.

- Utilisation sur le pourtour des parcelles en protection.
- Dose pure : 4 à 8 ml par plant.
- En dilution : 3 à 5 litres / hectare.
- Efficacité : jusqu'à 4 mois si utilisé pur.

COMPOSITION : Graisse de mouton émulsionnée 64 g/kg.

AMM n° 2120057 KWIZDA Agro GMBH – Vienne (Autriche) - Usage professionnel



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RE-ORE-05021	Bidon 5 L	4/carton - 128 Unités / Palette
EQ-OEQ-01011	Diffuseur à suspendre	50/carton

REP'CLAC® STOP GIBIER PLUS

Répulsif concentré à action gustative contre les attaques de cervidés

Protection des vignes, arbres fruitiers, arbres d'ornement, plants forestiers. Application au pulvérisateur sur la végétation ou les troncs. Utilisation en plein ou sur le pourtour des parcelles en protection.

- Dilution à 10% pour un traitement plant par plant
- Dilution à 3% pour une application en plein
- Efficacité : jusqu'à 1 mois (suivant croissance du végétal et température ambiante)

COMPOSITION : Huile de poisson 167 g/l.

AMM n°2110009 sous le nom Stop Gibier Plus, détenteur Société Morpheus, 79 Thouars.

Usage professionnel



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RE-ORE-05009	Bidon 5 L	4/carton - 128 Unités / Palette

PRODUITS DE BIOCONTROLE & PNPP

Les produits de biocontrôle sont définis comme étant « des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier : les macro-organismes & les produits phytopharmaceutiques (sous AMM) comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. » (Article L.253-6 du code rural et de la pêche maritime).

Les préparations naturelles peu préoccupantes, ou PNPP, sont une catégorie de produits de protection des plantes définies par l'article L.253-1 du code rural, modifié par l'article 50 de la loi d'avenir pour l'agriculture, comme composées exclusivement soit de :

SUBSTANCES DE BASE

Cette notion est définie à l'art. 23 du règlement (CE) n°1107/2009. Elle correspond à des substances non initialement élaborées pour être utilisées en protection des plantes mais qui peuvent avoir un intérêt pour celle-ci, sans impact négatif sur la santé humaine ou l'environnement. Ces substances sont dans une catégorie de produits de protection des plantes distinctes de celle des produits phytosanitaires standards (sous AMM). Leur utilisation est autorisée dans les conditions indiquées par la réglementation. Les substances de base permettent donc de se prémunir contre certaines maladies ou certains nuisibles à moindre coût. Il n'y a pas d'AMM en France pour les substances de base. Pour être utilisée en agriculture biologique, la substance de base doit être listée à l'annexe I du Règlement CE n°1165/2021.

SUBSTANCES NATURELLES À USAGE BIOSTIMULANT

Ces substances doivent être produites et utilisées uniquement dans les conditions prévues par la réglementation (décret n°2016-532). Celles-ci sont autorisées dès lors qu'elles sont inscrites sur une liste publiée par arrêté du Ministre chargé de l'agriculture. L'autorisation de ces substances est simplifiée. Toute publicité commerciale pour les PNPP, composées exclusivement de substances naturelles à usage biostimulant, ne peut comporter d'autres allégations que celles relatives à leur caractère naturel à usage biostimulant, c'est à dire sans référence à un effet phytopharmaceutique (fongicide ou autre).



Depuis 2016, le dispositif de certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) est entré en vigueur et ne cesse de se développer. Pour rappel, ce dispositif s'inscrit dans le plan Ecophyto 2+ qui vise à réduire de 50% les produits phytopharmaceutiques d'ici 2025.

SON OBJECTIF :

- Dynamiser la diffusion des pratiques économes en produits phytosanitaires
- Garantir la performance économique des exploitations
- Protéger la santé humaine
- Préserver la biodiversité et l'environnement

Destiné aux distributeurs de produits phytosanitaires, le dispositif concerne indirectement les agriculteurs.

Les certificats d'économies reposent sur la réalisation «d'actions standardisées» inscrites sur des «fiches actions». Ces fiches actions concernent l'ensemble des leviers sur lesquelles l'agriculteur peut s'appuyer pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires conventionnels.

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE POUR LES DISTRIBUTEURS ?

Chaque année, les distributeurs ont l'obligation d'atteindre un quota de CEPP calculé en fonction du volume de produits phytosanitaires conventionnels acheté l'année précédente.

ET ARMOSA DANS TOUT ÇA ?

Conscient du défi que cela représente pour nos distributeurs, Armosa veille à proposer des produits éligibles au dispositif CEPP. Vous pouvez les retrouver tout au long du catalogue, annotés d'un macaron.



PURIN D'ORTIE

Véritable purin d'ortie à diluer

Obtenu à partir de tiges et feuilles séchées d'*Urtica dioica*.
Protège les plantes de certaines maladies et ravageurs (Mildiou, pucerons, acariens).

- Conditionné en Bag in box pour une conservation optimale.
- Dilution 5% en pulvérisation foliaire.

COMPOSITION : 100% purin d'ortie (*Urtica dioica*) produit obtenu par macération et fermentation de tiges et feuilles, eau de pluie. Purin d'ortie approuvé en tant que substance de base par le REGLEMENT D'EXECUTION (UE) No 419/2017 DE LA COMMISSION du 9 mars 2017.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-PUR-04005	Bag in Box 20 L	unitaire - 45 Unités / Palette
PV-PUR-01006	Bag in Box 250 L	unitaire - 4 Unités / Palette
PV-PUR-01010	Cuve 1000 L	unitaire



DÉCOCTION DE PRÊLE

Véritable décoction de prêle à diluer

Obtenu à partir de tiges et feuilles séchées d'*Equisetum arvense*.
Protège les plantes et cultures contre les pathogènes.

- Conditionnée en Bag in box pour une conservation optimale.
- Dilution 10% en pulvérisation foliaire.

COMPOSITION : 100% décoction de prêle (*Equisetum arvense*), produit obtenu après macération et décoction de tiges et feuilles, eau de pluie. Décoction de prêle approuvée en tant que substance de base par le RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) No 462/2014 DE LA COMMISSION du 5 mai 2014.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-PUR-02004	Bag in Box 20 L	unitaire - 45 Unités / Palette
PV-PUR-02006	Bag in Box 250 L	unitaire - 4 Unités / Palette
PV-PUR-02008	Cuve 1000 L	unitaire



DÉCOCTION D'AIL

Véritable décoction d'ail à diluer

Obtenu à partir de tiges et feuilles séchées d'*Allium sativum*.

La décoction d'ail est un biostimulant.

- Stimule la croissance des plantes.
- Conditionnée en Bag in box pour une conservation optimale.

Pulvérisation foliaire : Dilution à 5 %. Renouveler l'application toutes les 7 à 14 jours si nécessaire.

COMPOSITION : 100% décoction d'ail (*Allium sativum*), produit obtenu après macération et décoction à l'eau de pluie.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-PUR-05002	Bag in Box 20 L	unitaire - 45 Unités / Palette
PV-PUR-05003	Bag in Box 250 L	unitaire - 4 Unités / Palette
PV-PUR-06001	Cuve 1000 L	unitaire

MARAÎCHAGE • CULTURE LÉGUMIÈRE • ARBORICULTURE • VITICULTURE • HORTICULTURE • PÉPINIÈRES • ESPACES VERTS

GAMME EXTRAITS FERMENTÉS DE PLANTES



BEEGREEN®

Stimulateur des défenses des plantes contre les maladies cryptogamiques et bactériennes. Produit concentré.

D'origine 100% naturelle, le stimulateur des défenses des plantes BEEGREEN® est un moyen de lutte préventif utilisable en agriculture biologique pour lutter contre les maladies cryptogamiques.

FORMULATION UNIQUE DOUBLE ACTION QUI GARANTIE UNE PROTECTION CONTRE LES MALADIES FONGIQUES ET BACTÉRIENNES:

- **Action fongicide et bactéricide** par stimulation des défenses sur un large spectre de maladies: mildiou, l'oïdium, l'alternariose, botrytis, moniliose, rouille, bactériose etc. La fraction oligomérique assure la stimulation des défenses des plantes.
- **Action protectrice** qui empêche le développement des spores de champignons et les bactéries. La fraction polymérique reste sur la feuille et empêche le développement des microorganismes pathogènes.

METHODES D'APPLICATION

- **TRAITEMENT FOLIAIRE** : Diluer à 0,2% soit 1L de produit dans 500L d'eau. Pulvériser de manière préventive sur les feuilles des plants à protéger dès l'apparition des premières feuilles. Pour maintenir les défenses des plantes en alerte, appliquer le produit par pulvérisation:
Plantes potagères : appliquer tous les 15 jours. Réaliser 4 à 8 applications par an.
Plantes ornementales : appliquer le produit tous les 5 à 7 jours. Réaliser de 1 à 8 applications par an.
Dose d'emploi : 500L de bouillie permet de protéger jusqu'à 2,5ha. Pas de DAR (délai avant récolte).
 - **TRAITEMENT DES BULBES (plantes ornementales)** : Réaliser une application par trempage au moment de la germination dans une solution liquide à 0,5% soit 1L de Chitosan Beegreen® dans 199L d'eau.
 - **TRAITEMENT DE SEMENCES** : Pulvériser avant semis une solution liquide à 1% soit 1L de Beegreen® dans 99L d'eau. Réaliser une seule application.
- NOS CONSEILS** : Utiliser BEEGREEN avec de l'eau de pluie ou de source à pH 6-7 permet d'augmenter l'efficacité du produit. L'utilisation combinée avec d'autres SDP augmentera l'efficacité face aux maladies.

PÉRIODE D'APPLICATION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

COMPOSITION : Solution liquide concentrée : 115g/L de chlorhydrate de chitosane dont 100g/L de chitosan
 Le chlorhydrate de chitosan est approuvé en tant que substance de base selon le règlement d'exécution (UE) n°563/2014 du 23 mai 2014.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-STI-03012	Flacon de 1L	unitaire

En savoir plus sur le Beegreen® en vidéo



Baditronc

ENDUIT DE PROTECTION

Contre l'écorçage des cervidés et les dégâts des lapins, des lièvres et autres rongeurs en toute saison



Film protecteur râpeux pour une protection mécanique des troncs à l'écorçage par le gibier (sans AMM)

Les troncs protégés conservent un aspect naturel après séchage

Résiste à l'eau et protège l'écorce plus de 6 ans

Prêt à l'emploi et facile d'application



BADITRONC

Protection mécanique prête à l'emploi contre l'écorçage des cervidés et les dégâts des lapins, des lièvres, des castors, en toute saison

Efficace contre l'écorçage des cervidés. Une fois badigeonné sur le tronc, BADITRONC durcit en quelques heures et forme un film protecteur râpeux ressemblant à du papier de verre. Cette barrière mécanique empêche l'écorçage par les cervidés, des lapins, lièvres et castors, sans risque pour le gibier. Utilisable aussi pour protéger les parties en bois (clôtures, box, poteaux, tuteurs...).

BADITRONC peut être utilisé sur toutes les espèces d'arbres en application directe sur le tronc, à l'aide d'une brosse à tapisser ou d'un gros pinceau.

BADITRONC protège l'écorce au-delà d'un délai de 6 à 10 ans. Il reste efficace en toutes conditions atmosphériques et sur jeunes arbres en croissance. Il résiste à l'immersion.

Après le durcissement (6 heures environ), BADITRONC est transparent. La beauté des arbres traités est préservée.

DOSAGE :

Cervidés : 200 à 400 g/tronc pour une hauteur de protection d'environ 1,60m à 2,00 mètres.

Lapins / lièvres : environ 250g/tronc. En pratique, diviser la quantité indiquée dans le tableau ci-dessus par 4 car seule une hauteur de 50 cm est à traiter.

FEUILLUS			CONIFÈRES		
DIAMÈTRE	RENDEMENT/10 KG	CONSOMMATION	DIAMÈTRE	RENDEMENT/10 KG	CONSOMMATION
Ø 8 - 10 cm	48 - 55 arbres	180 - 210 g/arbre	Ø 8 - 10 cm	32 - 36 arbres	280 - 310 g/arbre
Ø 10 - 15 cm	38 - 48 arbres	210 - 260 g/arbre	Ø 10 - 15 cm	27 - 32 arbres	310 - 370 g/arbre
Ø 15 - 18 cm	28 - 38 arbres	260 - 360 g/arbre	Ø 15 - 18 cm	20 - 27 arbres	370 - 400 g/arbre

COMPOSITION : Quartz + liant spécial



Phases successives du séchage du produit. Initialement laiteux, il devient entièrement transparent après environ 6 heures.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-BAD-04001	Seau de 10 kg	unitaire



RAMPASTOP® P

Glu arboricole pâteuse marron pour la protection des arbres fruitiers.

Glu arboricole créant une barrière physique pour éviter la montée des ravageurs (fourmis, forficules, etc.) dans les parties aériennes.

- Application à la main directement sur le tronc.
- Glu compacte, très résistante.
- 1 litre protège une vingtaine d'arbres (Ø tronc environ 15cm).
- Durée d'efficacité : 8 à 12 semaines.

COMPOSITION : Polybutène.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-GLU-01012	Seau de 5 L	4/carton - 120 Unités / Palette

RAMPASTOP® M

Glu prête à l'emploi pour application mécanique ou manuelle contre forficules et fourmis.

- Application rapide en utilisation au rouleau ou à la lance.
- Glu visqueuse facilitant l'application mécanique.
- Homogénéité d'application : la glu pénètre dans les crevasses de l'écorce.
- 5 litres protègent 100 arbres (Ø tronc 15cm environ).
- Durée d'efficacité : 3 à 5 semaines.

Dilution possible : essence de térébenthine (5 à 10% si température < à 15°C).
Idéal pour traitement complémentaire contre la mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*).

COMPOSITION : Polybutène.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-GLU-01016	Seau de 5 L	unitaire - 96 Unités / Palette
PV-GLU-01019	Seau de 20 L	unitaire - 16 Unités / Palette



RAMPASTOP® NATURA GLU

Glu arboricole, prête à l'emploi.

Crée une barrière physique évitant la montée des ravageurs (forficules, chenilles, fourmis...) dans les parties aériennes de l'arbre.

- Application à la spatule ou au pinceau rigide directement sur le tronc.
- Glu compacte, résistante dans le temps.
- Durée d'efficacité : jusqu'à 5 semaines.

COMPOSITION : Résine et huile de Pin, cire d'abeille, huile de ricin.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-GLU-02008	Seau de 5 kg	unitaire - 96 Unités / Palette





PHYTOPAST® G

Mastic souple à greffer et à cicatriser, POLYVALENT

- Barrière physique préventive qui protège les plaies des agressions extérieures.
- Application à la spatule ou au pinceau immédiatement après la taille ou le curetage des chancres.
- Ne craquelle pas.
- Sa composition riche en huiles végétales favorise la formation du bourrelet cicatriciel.
- Stockage à l'abri du gel.
- Durée d'efficacité : jusqu'à 12 mois.

COMPOSITION : Résine, huiles végétales.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-CIC-01005	Flacon applicateur 250 g	12/carton
PV-CIC-01011	Pot de 1 kg	12/carton
PV-CIC-01014	Seau de 5 kg	unitaire - 108 Unités / Palette



PHYTOPAST® G NATURA

Mastic souple à greffer à froid.

- Application à la spatule ou au pinceau immédiatement après l'opération de greffage sur surfaces saines.
- Sa composition 100% naturelle riche en huiles végétales favorise la formation du bourrelet cicatriciel.
- Reste souple durant plusieurs semaines.

COMPOSITION : Résine, huile de pin, cire d'abeille.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-CIC-01027	Seau de 5 kg	unitaire - 96 Unités / Palette



PHYTOPAST® C NATURA

Mastic souple à cicatriser à froid

- Application à la spatule ou au pinceau immédiatement après la taille pour protéger les plaies et faciliter la cicatrisation
- Formation rapide du bourrelet cicatriciel, grâce aux propriétés physiques de l'enduit.
- Reste souple durant plusieurs semaines.

COMPOSITION : Résine, huile de pin, cire d'abeille, goudron de pin.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-CIC-01036	Seau de 5 kg	unitaire - 96 Unités / Palette



MARBELLA

Mastic à greffer à chaud.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-CIC-01019	Plaque de 2 kg	12/carton - 240 Unités / Palette



BADIPAST®

Badigeon concentré pour une protection homogène des troncs et des charpentières.

Le badigeon permet de protéger vos arbres des échaudures et coups de soleil.

- Application au pinceau : 15 L dans 15 L d'eau pour environ 100 arbres (Ø 15cm – tronc 1m de hauteur).
- Application au pulvérisateur : 4 L dans 12 L d'eau pour environ 100 arbres (Ø 15cm – tronc 1m de hauteur).

Durée d'efficacité : 3 à 4 mois, voire jusqu'à 8 mois si 2^{ème} couche appliquée suite au séchage de la première.

COMPOSITION : Carbonate de calcium, base vinylique.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-BAD-01007	Seau de 10 L	unitaire - 33 Unités / Palette
PV-BAD-01010	Seau de 15 L	unitaire - 22 Unités / Palette



BADIPAST® NATURA

Badigeon concentré à l'ancienne (chaux) pour une protection des troncs.

- Application au pinceau : 15 L dans 15 L d'eau pour environ 100 arbres (Ø 15cm – tronc 1m de hauteur).
- Application au pulvérisateur : 4 L dans 12 L d'eau pour environ 100 arbres (Ø 15cm – tronc 1m de hauteur).
- Protège les troncs des arbres fruitiers et d'ornement.
- Protection contre les maladies (chancre, pourriture de l'oeil...).
- Jusqu'à 4 mois d'efficacité.

COMPOSITION : Hydroxyde de calcium. L'hydroxyde de calcium est approuvé en tant que substance de base par le Règlement d'exécution (UE) 762/2015 de la commission du 12 mai 2015.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-BAD-02010	Seau de 3 L	unitaire
PV-BAD-02012	Seau de 10 L	unitaire - 24 Unités / Palette



ARBOTALC

Barrière minérale composée de talc agissant comme un film protecteur

- Barrière minérale réduisant les échaudures sur fruits.
- Traitement par saison : 1 à 2 pour les cerises, 4 à 6 pour les olives, 2 à 3 pour les pommiers (suivant pluviométrie).
- Durée d'efficacité : 3 à 4 semaines sauf si précipitations supérieures à 10 mm.
- Dose : 50 kg/ha (volume de bouillie conseillé : 600 L/ha).

COMPOSITION : Talc > 95%.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-PVD-02004	Seau de 10 kg	unitaire
PV-PVD-02007	Sac de 25 kg	unitaire - 50 Unités / Palette

HYDROGENOCARBONATE DE SODIUM E500

Poudre hydrosoluble pour lutter contre les maladies fongiques.

- Adapté à toutes les cultures.
- Rapidité d'action et asséchant des champignons.
- Compatible avec d'autres produits de protection des cultures.
- Permet de réduire les doses de fongicides classiques en utilisation combinée.
- Utilisation préventive.

Méthodes d'applications :

- Traitement foliaire : dilution de 1 à 2% par pulvérisation
 - Traitement post-récolte : par trempage ou aspersion, dilution de 1 à 4% dans 100L d'eau
 - 1 à 8 applications maximum à intervalle de 10 jours
- DAR (délai avant récolte) : 1 jour

Période d'emploi :

- **Vigne :** Dès le développement de la deuxième feuille étalée (BBCH 12) jusqu'à la pleine maturité (BBCH 89).
- **Arboriculture :** Dès l'ouverture des sépales (BBCH 57) jusqu'à la pleine maturité (BBCH 89).
- **Mairachage :** Dès l'ouverture des sépales (BBCH 12) jusqu'à la pleine maturité (BBCH 89)

COMPOSITION : Hydrogencarbonate de sodium, approuvée en tant que substance de base par le Règlement d'exécution (UE) 2015/2069 de la commission du 17 novembre 2015.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-PVD-04006	Sac de 25KG	unitaire - 40 unités / palette



SAVONAT® Savon noir concentré

Le savon noir est un produit dont les propriétés sont connues depuis l'Antiquité. Il peut être utilisé pour le nettoyage de tous supports et convient parfaitement au nettoyage des structures agricoles.

Dilution : Entre 3%-5% et jusqu'à 10 % suivant support..

COMPOSITION : 15 % m/m savon potassique (huile d'olive) (CAS 68154-77-8).

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-PVD-01009	Bidon 5 L	4/carton - 80 Unités / Palette
PV-PVD-01013	Bidon 20 L	unitaire - 24 Unités / Palette
PV-PVD-01015	Fût 200 L	unitaire





PIÈGE FUNNEL

Système de piégeage pour papillons indésirables

Piège à phéromone polyvalent. Le piège Funnel est adapté pour le piégeage de différents lépidoptères.

APPLICATION : Placer la phéromone dans le panier, puis placer le panier sur le couvercle du piège. Remplir la cuve du piège de 30cl d'eau (pour le petit modèle) ou de 55cl d'eau (pour le grand modèle) puis rajouter environ 1cm d'huile végétale. Emboîter la cuve avec le couvercle et accrocher le piège avec le cordon prévu à cet effet à proximité de la zone infestée.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-10011	FUNNEL - petit modèle	35/carton
EQ-PIE-10009	FUNNEL - grand modèle	25/carton

PIÈGE DELTA POLYVALENT

Piège DELTA vert avec 1 crochet (20 x 28 x 12 cm)

APPLICATION : Disposer la plaque engluée au fond du piège, puis placer directement la phéromone au milieu de la plaque engluée. Changer la plaque à saturation. Remplacer la phéromone en fonction de sa durée de vie.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-10003	Piège DELTA	unitaire

2 RECHARGES POUR PIÈGE DELTA

2 fonds englués

APPLICATION : Attiré par l'appât ou la phéromone, l'insecte vient se piéger sur le fond collant. Fond collant remplaçable. 1 piège pour 1 à 5 arbres ou 2 pièges par parcelle ou par hectare.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-10001	2 fonds collants	6/carton



PHÉROMONE MINEUSE DES AGRUMES

La phéromone Mineuse des agrumes

La phéromone Mineuse des agrumes permet le piégeage des papillons mâles en détection ou en piégeage de masse.

Durée : Jusqu'à 6 semaines

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
RÉFÉRENCE			CONTENANCE			CONDITIONNEMENT					
PV-APP-02033			1 phéromone			vrac					





MOUCHE MÉDITERRANÉENNE DES FRUITS MOUCHE DE L'OLIVE

KILLA TRAP® JAUNE

Adaptateur applicable à une bouteille d'eau commune en plastique

JAUNE : Piégeage des mouches et des insectes nuisibles dans les oliveraies, vergers, vignes, etc.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-03154	Sachet de 5 pièges	6/carton
EQ-PIE-03086	JAUNE	100 pièges/carton



PHOSPHATE DIAMMONIQUE

Poudre pour le piégeage de la mouche de l'olive, de la cerise et de la mouche méditerranéenne des fruits

Préparer une solution avec 40 g de phosphate diammonique en poudre par litre d'eau. Remplir le piège avec un demi-litre de solution. Positionner au moins un piège par arbre.

Les pièges doivent être installés dès l'apparition des grappes florales (entre mi-avril et mi-juin selon l'altitude de l'olivieraie et la variété).

Les pièges restent en place jusqu'en octobre novembre. Renouveler la solution 1 fois par mois ou lorsque le piège est saturé de mouches.

APPLICATION : 40 g pour 1 litre d'eau, 1 demi-litre par piège.

Le phosphate diammonique est approuvé en tant que substance de base (REGLEMENT D'EXECUTION (UE) 2016/548 DE LA COMMISSION du 8 avril 2016)

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-APP-01010	Seau 5 kg	unitaire - 90 Unités / Palette
PV-APP-01007	Sac de 25 kg	unitaire - 48 Unités / Palette



MOUCHE DE LA CERISE DROSOPHILA SUZUKII

KILLA TRAP® ROUGE

Adaptateur applicable à une bouteille d'eau commune en plastique

ROUGE : Piégeage des mouches et des insectes nuisibles dans les vergers, en production de petits fruits, etc.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-03155	Sachet de 5 pièges	6/carton
EQ-PIE-03090	ROUGE	100 pièges/carton



LIQUIDE POUR PIÉGEAGE DE LA DROSOPHILA SUZUKII

Liquide prêt à l'emploi pour piège

APPLICATION : Remplir chaque piège avec 300 ml de solution. Les pièges doivent être positionnés 1 mois avant la maturité des fruits. Installer les pièges à l'ombre, à hauteur de la culture et en pourtour de parcelle (extérieur du tunnel, haie proche du verger...) afin de limiter l'entrée de Drosophila suzukii dans la culture ou dans le verger.

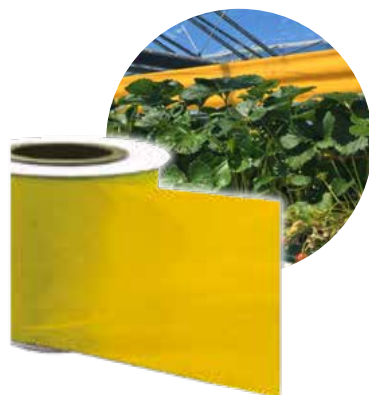
Détection : Placer 1 à 2 pièges pour 1000 m².

Piégeage : Positionner 1 piège tous les 2 à 5 m maximum.

Remplacer la solution tous les 7 jours ou dès que la solution est souillée.

Période optimale d'utilisation : Avril à Octobre.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
AT-FLY-01003	Flacon de 1 L	8/carton
AT-FLY-01001	Bidon de 5 L	unitaire

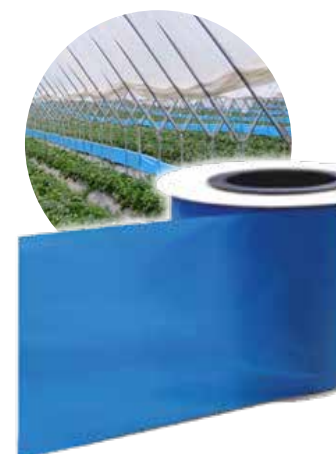


ROLLER TRAP JAUNE

Rouleau englué jaune dimension 15 cm x 100 mètres
Aleurodes & Pucerons ailés

- En complément des programmes de lutte intégrée.
- Résistant aux UV.
- 0 résidu sur les produits frais.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-CHR-01014	15 cm x 100 mètres	8/carton



ROLLER TRAP BLEU

Rouleau englué bleu dimension 15 cm x 100 mètres
Thrips

- En complément des programmes de lutte intégrée.
- Résistant aux UV.
- 0 résidu sur les produits frais.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-CHR-01015	15 cm x 100 mètres	8/carton



PIÈGES COLLANTS JAUNES & BLEUS

Feuilles engluées double face, attirant et piégeant, grâce à leur couleur jaune ou bleue, les insectes volants tels que pucerons ailés, aleurodes et thrips.

- Usage : serres horticoles et maraîchères.
- Piège de détection en arboriculture.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-CHR-01006	20 feuilles jaunes, 19 x 32 cm	10/carton
PV-CHR-01011	20 feuilles bleues, 19 x 32 cm	10/carton



MOUCH CLAC FRUITIER

Glu pour piège chromatique

Engluement ou ré-engluement des plaques/pièges chromatiques, qui attirent les insectes ravageurs en arboriculture et sous serres. Appliquer la glu à 20-30 cm du support. Un aérosol de 500 ml permet l'engluement d'environ 4,5 m².

Composition : Poly et isobutène + agent diluant.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
PV-GLU-01057	Glu aérosol 500 ml	12/ carton



DERBY® 240 IP 54

Destructeur d'insectes volants (tubes anti-éclats).

Puissance d'attraction : 2 lampes de 40 W à économie d'énergie.
Surface protégée (suivant luminosité) : 100 à 200 m².

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-DES-01172	DERBY® 240 ip 54	unitaire

PBI

PROTECTION BIOLOGIE INTÉGRÉE

La protection biologique intégrée vise à préserver la qualité des productions végétales et la santé humaine tout en préservant la biodiversité grâce à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

PBI

LUTTE BIOLOGIQUE : C'est l'utilisation d'organismes vivants ou de leurs produits pour empêcher ou réduire les pertes causées par des organismes nuisibles aux productions végétales

LUTTE INTÉGRÉE : Application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, chimiques, physiques, et culturales

OBJECTIFS

- Réduction des intrants chimiques
- Contenir les populations d'insectes préjudiciables en dessous du seuil de nuisibilité
- Pas de phénomène de résistance des ravageurs
- Préservation de la biodiversité
- Préservation de la santé humaine

MOYENS

- Prophylaxie
- Détection des insectes nuisibles
- Piégeage massif
- Utilisation des auxiliaires
- Utilisation de plantes relais
- Sélection variétale
- Optimisation de l'irrigation
- Raisonner la fertilisation azotée





ERAZER®

Désinfectant concentré à large spectre

Sa formule à base d'ammonium quaternaire (chlorure de didécyl diméthyl ammonium) avec un effet détergent puissant et un grand pouvoir tensioactif permet au glutaraldéhyde, puissant virucide, de pénétrer tous les micro-organismes (bactéries à Gram+, Gram-, spores, champignons, virus nus et enveloppés) même ceux couverts de déchets organiques ou de dépôts gras. Testé contre le Coronavirus humain 229E (Norme UNE-EN 14476:2013+A2:2019).

Par pulvérisation : Bactéricide/Fongicide - dilution à 0,5% par pulvérisation (15min de contact). **Virucide** : dilution à 1% par pulvérisation (30min de contact)

Par nébulisation et Thermo-nébulisation : dilution 10% (30min de contact)

Application : Pulvérisation / Nébulisation à froid / Thermo-nébulisation / Trempage

COMPOSITION : Glutaraldéhyde 15%, chlorure de didécyl diméthyl ammonium 10%

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-GLT-20020	Flacon de 1 litre	12/carton
IN-GLT-20018	Bidon de 5 litres	4/carton
IN-GLT-20019	Bidon de 20 litres	unitaire



ERAZER® OPP

Fumigène Bactéricide / Fongicide / Virucide

Fumigène permettant une désinfection simple, rapide et efficace des locaux, surfaces, équipements, matériaux de construction et véhicules de transport... Utilisable pour les bâtiments, les établissements de soins, les écoles et les entrepôts et les installations d'élevage... Désinfectant à large spectre efficace contre les virus enveloppés, virus nus, bactéries Gram + & Gram - et Champignons.

Application : Erazer OPP 1kg pour 1000 à 2000 m³
 Erazer OPP 100g pour 100 à 200 m³
 Erazer OPP 20g pour 20 à 40 m³

COMPOSITION : Biphenyle-2-ol 30 % m/m

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
HY-DEI-05001	Pot de 20 g	6/carton
HY-DEI-05002	Pot de 100 g	8/carton
HY-DEI-05005	Pot de 1 kg	4/carton





FOURMICLAC®

Poudre insecticide

Efficace contre fourmis, puces, blattes.

- Utilisable en préventif ou curatif en saupoudrant les lieux de passage des insectes.
- Utilisation intérieure et aux abords des locaux.
- 10 g/m² contre fourmis ; 20 g/m² autres rampants.
- Durée d'efficacité : 1 à 2 mois.
- TP18 : Insecticide.

COMPOSITION : Cyperméthrine 5 g/kg (CAS N° 52315-07-8) sur support minéral.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-CYP-60015	Seau 5 kg	unitaire - 50 Unités / Palette
IN-CYP-60027	Seau 15 kg	unitaire - 18 Unités / Palette



FOURMIS 2 EN 1

Poudre contre les fourmis au pyrèthre végétal, action immédiate et efficace sur les fourmis et autres rampants

Le pyrèthre végétal agit immédiatement et efficacement sur les fourmis et autres rampants. Le produit forme un dépôt agissant comme une barrière empêchant les insectes de se développer.

COMPOSITION : *Chrysanthemum cinerariaefolium* ext. (N° CAS 89997-63-7) 8 g/kg. Géraniol 1 g/kg - Formulation innovante sans PBO. TP19 : Répulsif

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-PYR-97213	Seau 5 kg	unitaire - 44 Unités / Palette



TERRE DE DIATOMÉE

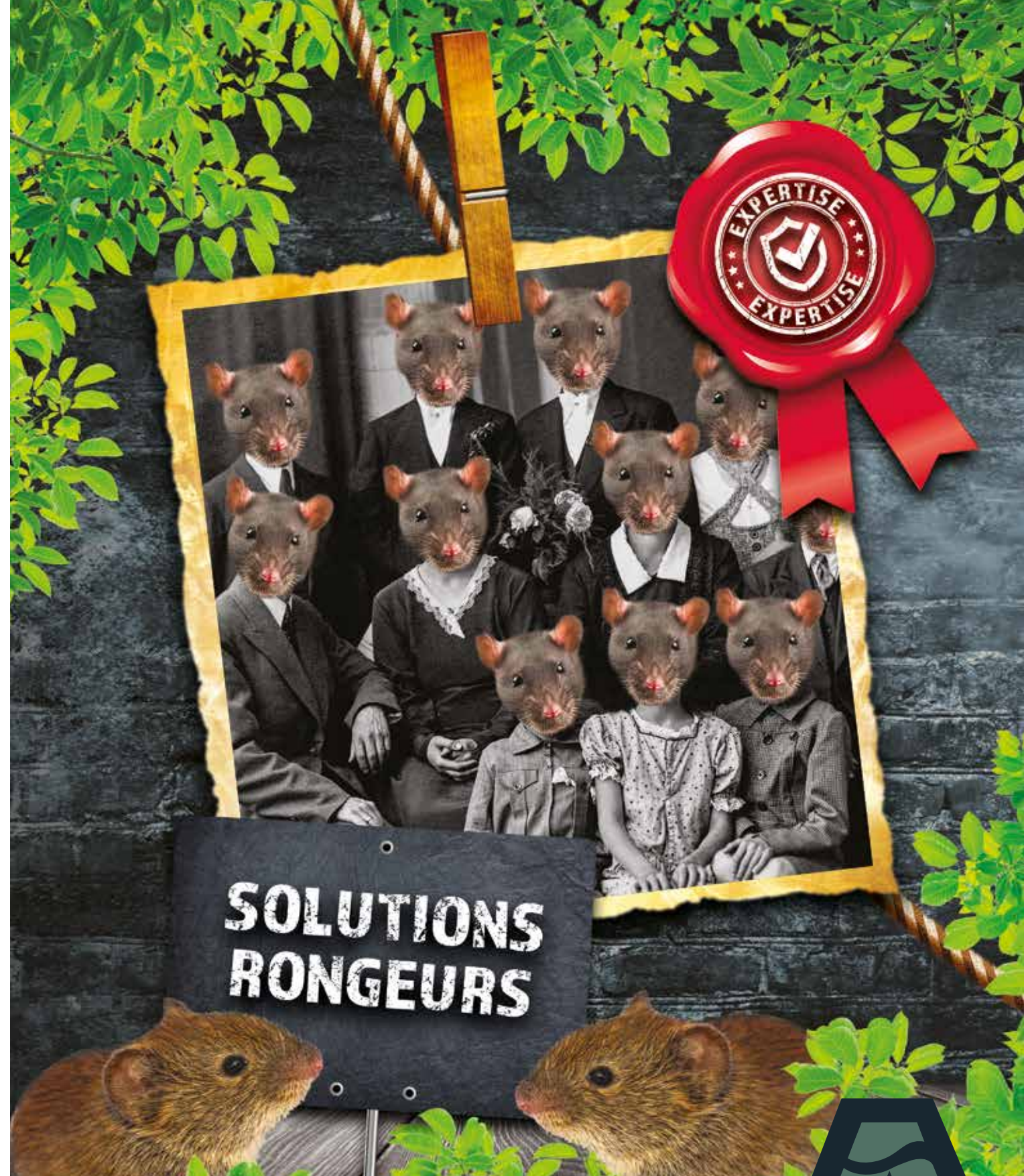
Multi-usages

La poudre Terre de Diatomée Asséchante est composée de terre de Diatomée d'origine 100% naturelle issue de carrière de fossiles d'algues marines microscopiques.

MODE D'EMPLOI : Répandre la poudre à raison de 100 g/m² (4-6 poignées)

COMPOSITION : Terre de Diatomée (dioxyde de silicium amorphe)

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-DIA-00011	Sac de 20 kg	unitaire - 50 Unités / palette



Le rodenticide est une préparation composée d'une recette alimentaire (mélange de céréales et autres ingrédients) indispensable pour l'appétence du support, d'une matière active (anticoagulant la plupart du temps) pour la toxicité, d'un colorant, et d'un amérisant (Benzoate de Denatonium pour prévenir les risques d'ingestion par des humains).

MODE D'ACTION : L'action des anticoagulants perturbe le mécanisme de la coagulation en engendrant des hémorragies (glande thyroïde, poumons, thymus...) et la mort. Les rongeurs sont particulièrement sensibles aux anticoagulants, à cause de leur faible volume sanguin et de leur rythme cardiaque élevé. Pour contourner le phénomène d'aversion alimentaire, le rodenticide anticoagulant provoque la mort quelques jours après ingestion par le rongeur de la dose létale (4 jours environ).

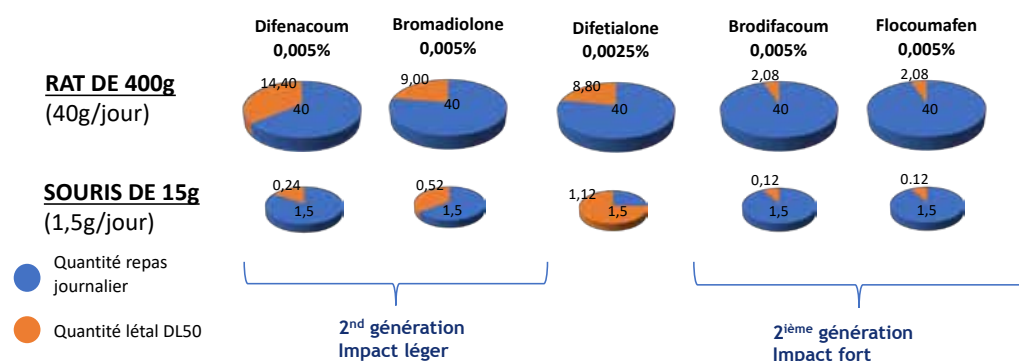
TOXICITÉ ET DL50 : On évalue la toxicité d'une matière active par sa DL50, qui est une donnée de référence définissant la dose nécessaire pour tuer 50 % des individus d'une colonie. Elle est exprimée en mg de matière active pour 1 kilo de poids vif de l'animal. Elle permet ainsi de calculer la dose létale d'appât rodenticide nécessaire pour le rongeur ciblé. **Plus la DL50 est faible, plus le produit sera toxique pour le rongeur.**

MATIÈRES ACTIVES DE 2E GÉNÉRATION - MULTIFEED : toxiques par ingestion unique ou répétée, avec une persistance hépatique de 3 à 5 semaines. Efficace sur Rats / Souris.

MAT. ACTIVE (M.A.)	Conc. %	DL 50 Rat de 400g		DL 50 Souris de 15g	
		mg M.A. / kg de poids d'animal	Qté d'appât à consommer en g	mg M.A. / kg de poids d'animal	Qté d'appât à consommer en g
BROMADIOLONE	0,005	1,125	9,00	1,75	0,52
DIFENACOUM	0,005	1,80	14,40	0,80	0,24

MATIÈRES ACTIVES DE 2E GÉNÉRATION - SINGLE FEED : toxiques par ingestion unique (single-feed), persistance hépatique supérieure à 5 semaines. Toxicité accrue sur Rats / Souris (Brodifacoum) afin d'assurer un contrôle plus rapide des populations, ou pour contourner les phénomènes de résistance aux autres anticoagulants.

MAT. ACTIVE (M.A.)	Conc. %	DL 50 Rat de 400g		DL 50 Souris de 15g	
		mg M.A. / kg de poids d'animal	Qté d'appât à consommer en g	mg M.A. / kg de poids d'animal	Qté d'appât à consommer en g
BRODIFACOUM	0,005	0,26	2,08	0,40	0,12
DIFETHIALONE	0,025	0,55	8,80	1,90	1,12



LES SUPPORTS DISPONIBLES

Le choix du support relève de l'expertise du professionnel 3D. Il sera en fonction des conditions de traitement (humidité, compétition alimentaire, sécurité vis à vis des aliments, etc.)

CÉRÉALES	BLOC	PÂTES
Support présenté sous plusieurs formes (avoine, blé entier/concassé, pellets..) et adapté pour toutes les espèces de rongeurs. Il est préconisé pour les milieux intérieurs secs et hors présence de denrées alimentaires (risque de dispersion). Certains appâts sont conditionnés en sachets avec impression des mentions de sécurité afin de garantir un niveau élevé d'information pour l'utilisateur.	Appât formulé avec des ingrédients alimentaires, des céréales et de la paraffine. Le bloc rodenticide est caractérisé par une forme adaptée pour les rongeurs et par un trou en son milieu afin de faciliter sa fixation dans les postes d'appâtages, les réseaux d'égouts, galeries, etc... Appât disponible en version coulée (enrobage de paraffine pour les milieux humides) et en version extrudée (appétence supérieure en situation de concurrence alimentaire).	Pâte molle prête à l'emploi, sous sachet toilé microporeux de 10 à 15g, riche en substances aromatisantes et ingrédients alimentaires. Appât polyvalent de référence en milieux de forte compétition alimentaire (lieux secs ou humides). La pâte rodenticide est un appât stable, efficace et rapide à mettre en oeuvre (sachet pré-dosé).

	ASPECT	HABITAT	ALIMENTATION	DÉJECTION	
RAT BRUN <i>rattus norvegicus</i>	Couleur fauve au roux Poids : 250 à 500 g Longueur (+queue) : 35 à 46 cm	Lieux humides, égouts, sous-sols, près des points d'eau	Omnivore Carnivore ~40 g d'alim./jour	Long. 15 mm Forme : capsule	
RAT NOIR <i>rattus rattus</i>	Gris foncé Poids : 150 à 250 g Longueur (+queue) : 33 à 50 cm	Lieux secs Hauteurs Greniers Toits	Omnivore Préfère les grains, fruits et légumes. ~35 g d'alim./jour	Long. 10 mm Forme : allongée	
SOURIS <i>Mus musculus</i>	Brun foncé à brun fauve Poids : 12 à 25 g Longueur (+queue) : 10 à 18 cm	Lieux secs A l'intérieur des bâtiments	Omnivore. ~3g d'alim./jour (en + de 100 micro-prises)	Long. 3 mm Forme : grain de riz	

DÉCOUVREZ LE PROTOCOLE RATS & SOURIS D'ARMOSA



Depuis le 1er mars 2018, les produits ayant une concentration en anti-coagulant ≥ 30 ppm sont désormais classés comme produits reprotoxiques 1A ou 1B (règlement UE 2016/1179 du 19 juillet 2016). Ces produits sont soumis à un nouvel étiquetage (ajout de mentions H360D, pictogramme reprotoxique GHS09, etc.) et à de nouvelles règles d'emballage. Un délai de plus de 18 mois a été prévu pour permettre aux fabricants et formulateurs de modifier l'étiquetage et d'écouler les stocks. Pour les produits commercialisés avant le 1^{er} mars, ils ont pu encore être vendus jusqu'au 31/08/2018.

Du fait de cette nouvelle classification, la vente des produits concernés est désormais interdite au grand public (règlement CE n° 1907/2006). Ce règlement prévoit en effet l'interdiction de vendre au grand public des produits classés comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), de catégorie 1A ou 1B.

Associé à cela, la commission européenne a souhaité revoir la taille des emballages. Une taille minimum de 5 kg a été fixée pour les produits destinés aux professionnels et une taille maximum en fonction du support utilisé a été fixée pour les produits destinés aux amateurs (150 g pour les céréales et pâtes, 300 g pour les blocs).

Face à cette nouvelle classification, les formulateurs et fabricants de produits rodenticides ont développé de nouvelles formulations afin de s'adapter et répondre à la demande du marché. Ces formulations requièrent de nouvelles autorisations de mise sur le marché. ARMOSA présente donc une gamme de produits < 30 ppm inédite destinée aux professionnels, proposée à la fois en emballage amateur (gamme AEDEX) et en emballage professionnel pour ceux qui ne voudront pas utiliser des formulations classées reprotoxiques.

PRODUIT DESTINÉ AU GRAND PUBLIC

< 30 ppm de matière active (AVK)

- Classés dangereux mais non CMR
- Produits à usage PRO et amateur
- Mention « H373 » pour toutes les substances actives.



ATTENTION

EMBALLAGES :

≤ 150 g pour les grains et pâtes
 ≤ 300 g pour les blocs

PRODUIT DESTINÉ AU PROFESSIONNEL

≥ 30 ppm de matière active (AVK)

- Classés CMR
- Produits à usage PRO
- Mention « H360D » pour toutes les substances actives.



DANGER

EMBALLAGES :

Poids = 5 kg minimum

LES RATICIDES 25 PPM SONT MOINS CONCENTRÉS DONC MOINS EFFICACES ?

NON : la DL50 d'une matière active raticide est toujours la même quelle que soit la concentration de la matière active. La diféthialone ou le brodifacoum sont des matières actives que l'on utilise depuis longtemps à des concentrations inférieures à 30 ppm. Ce qui varie, c'est la quantité d'appât à ingérer par le rongeur. Ce n'est pas forcément un souci ! En effet, le rongeur ne meurt pas juste après avoir consommé le produit mais plusieurs jours après. C'est notamment ce qui garantit l'efficacité du produit car une mort immédiate alerterait les autres rongeurs de la nocivité du produit et plus aucun ne le mangerait. Ainsi le rongeur est susceptible de manger plusieurs jours d'affilé le produit s'il s'agit de sa source d'alimentation principale.

La principale raison du manque d'efficacité d'un traitement est la concurrence alimentaire. L'enjeu est donc de s'assurer d'avoir un produit le plus appétant possible, avec un minimum de sources alimentaires alternatives.

C'est la raison pour laquelle ARMOSA développe des formulations spéciales, particulièrement appétentes, testées en laboratoire. Il s'agit notamment d'ajout d'arômes ou de matières grasses dans les supports.

LES DIMINUTIONS DE CONCENTRATIONS DE MATIÈRES ACTIVES VONT ENGENDRER DES PHÉNOMÈNES DE RÉSISTANCES ?

NON : la résistance est un phénomène génétique : un rat (ou une souris) né résistant, il ne le devient pas au cours de sa vie. Certains individus sont naturellement plus ou moins résistants à une matière active, c'est la raison pour laquelle il est conseillé d'alterner les matières actives.

LA COULEUR DU RATICIDE A CHANGÉ, EST-CE MOINS EFFICACE ?

NON : la couleur est simplement liée à l'utilisation de colorants. Ces colorants ne jouent aucun rôle dans l'efficacité du produit.

LES DIMINUTIONS DE CONDITIONNEMENT DES RODONTICIDES VONT DIMINUER LEUR EFFICACITÉ ?

NON : l'efficacité reste strictement la même. Par contre, en fonction du niveau d'infestation du client, il faudra peut-être le sensibiliser au fait qu'il aura besoin de plusieurs boites de produit. La quantité de produit à utiliser est inscrite à l'arrière de la boite.

INFO

LE BITREX® OU DU BENZOATE DE DENATONIUM ONT POUR OBJECTIF DE REDUIRE LES RISQUES D'INGESTION DES APPATS PAR LES HUMAINS.

Le Bitrex, quant à lui est complètement inoffensif, inodore et invisible pour l'homme. Sa particularité c'est la substance la plus amère connue à ce jour.

ILS SONT INOPERANTS SUR LES CHIENS, LES CHATS, ET AUTRES ANIMAUX.

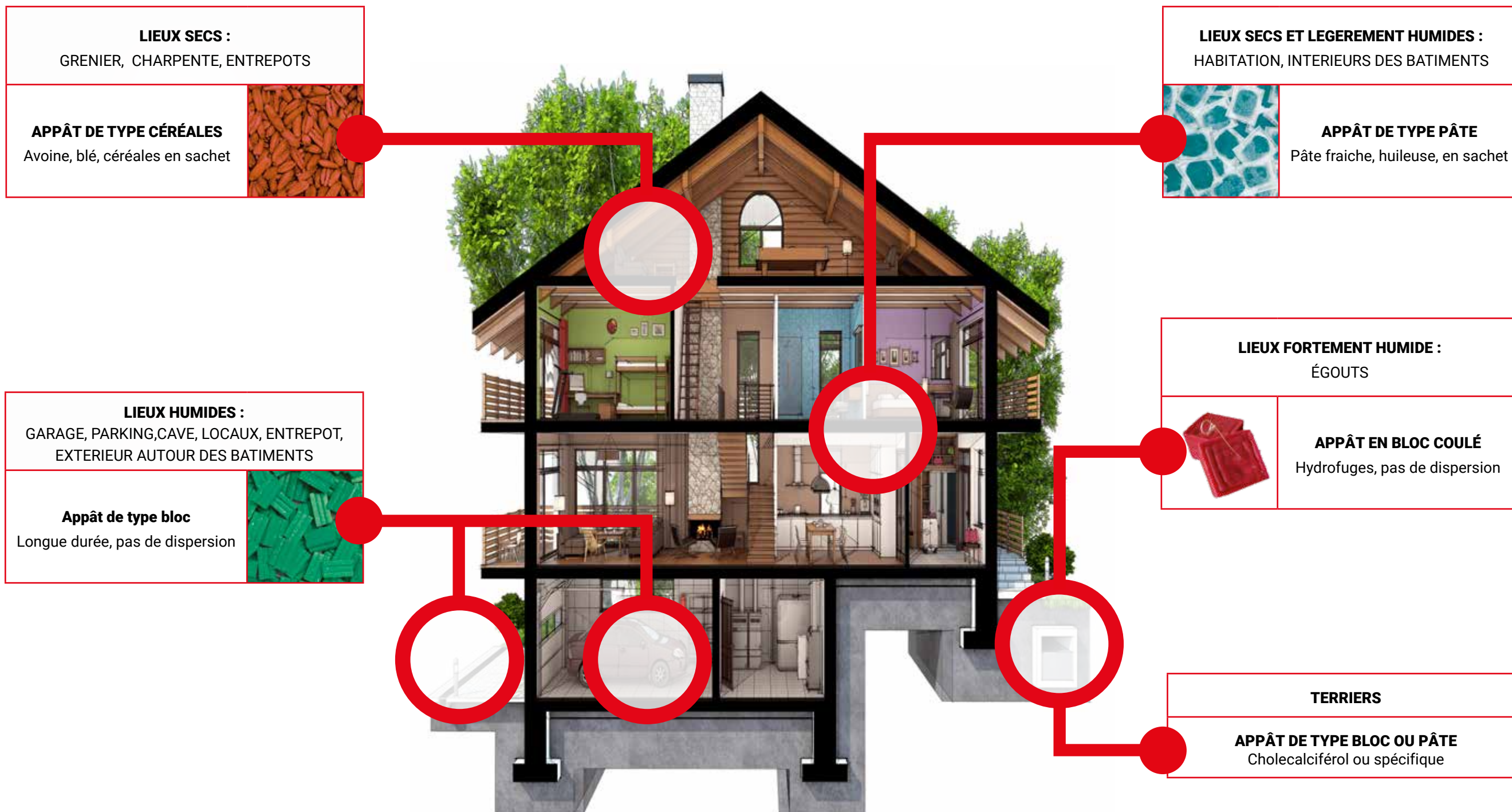
RODONTICIDES

COMMENT BIEN CHOISIR SON APPÂT



RODONTICIDES

COMMENT BIEN CHOISIR SON APPÂT



RATRON® GW

Appât prêt à l'emploi à l'efficacité rapide et prouvée pour la lutte ciblée contre les campagnols

Ratron® GW prévient des dégâts occasionnés dans toutes les cultures et en prairies temporaires et permanentes, cultures fruitières, cultures légumières, plantes ornementales, viticulture et sylviculture.

Formulation innovante : pas d'activation de la matière active avant ingestion. Pas d'intoxication secondaire.

CARACTÉRISTIQUES ET EFFETS : Ratron® GW est un appât prêt à l'emploi à action très rapide. Ratron® GW est résistant à la pluie et ne peut pas germer. Grâce à une nouvelle technologie de formulation, l'activation de la matière active avant ingestion de l'appât est évitée. Ceci permettant d'éviter la méfiance du rongeur et d'offrir une sécurité supplémentaire à l'utilisateur. Le produit reste très attractif et efficace avant consommation par le rongeur.

Après ingestion, le Phosphore de zinc se transforme en phosphine (phosphure d'hydrogène) dans l'estomac de l'animal suite à l'action de l'acide gastrique, provoquant la mort de l'animal dans un laps de temps de 1 à 3 heures. Après ce délai, la matière active sera totalement décomposée et ainsi ne causera aucune intoxication secondaire.

Le Ratron GW s'applique grâce à une canne spécialement conçue pour une application sécurisée, confortable et ciblée.

DOSAGE : Max. 2 kg/ha - 5 grains par trou de campagnol / répéter jusqu'à ce que les appâts ne soient plus consommés

COMPOSITION : Phosphure de zinc 2.5%

N°AMM 2170698 (Déteur FRUNOL DELICIA) - USAGE PROFESSIONNEL



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-ORD-05004	Seau de 5 kg	Carton de 4 - 72 Unités / Palette
RD-ORD-05005	Sac de 25 kg	Unitaire - 40 Unités / Palette
EQ-OEQ-01073	Canne d'application	Unitaire



Ratron® GW

- Appât prêt à l'emploi à l'efficacité rapide pour la lutte ciblée contre les campagnols en agriculture
- Application facilitée et ciblée grâce à la canne de distribution Ratron®



Découvrez notre vidéo sur la mise en place du RATRON® dans le Cantal



CONTROL PASTA

Spécial rats : pâte huilée à la Bromadiolone, prête à l'emploi.

Puissant anti-coagulant à effets différés. Efficace également contre souris.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant. N°AMM : FR-2014-0123.
Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRM-20031	Seau de 5 kg	unitaire
RD-BRM-20032	Seau de 10 kg	unitaire



CONTROL BLOC

Blocs nus de 20 g à la Bromadiolone.

Puissant anti-coagulant à effets différés. Efficace également contre souris.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant. AMM : FR-2014-0121.
Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRM-35020	Seau de 5 kg	unitaire
RD-BRM-35021	Seau de 10 kg	unitaire



CONTROL SP MULOT

Spécial mulots : appât à la Bromadiolone composé d'avoine décortiquée, aromatisée.

Forte attractivité du produit. Idéal pour les abords de bâtiments, contre les rats, souris et grande efficacité contre les mulots.

Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant. AMM : FR-2014-0175.
Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRM-40013	Seau de 5 kg	unitaire
RD-BRM-40049	Sac de 10 kg	unitaire



CONTROL

Appât à la Bromadiolone composé d'un concassé de blé et de maïs aromatisé.

Puissant anti-coagulant à effets différés. Efficace également contre souris.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant. AMM : FR-2014-0175.
Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRM-44010	Seau de 5 kg	unitaire
RD-BRM-44012	Seau de 10 kg	unitaire



CONTROL

Appât à la Bromadiolone composé de blé aromatisé.

Puissant anti-coagulant à effets différés.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérisant. AMM : FR-2014-0175.
Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRM-41011	Sac de 10 kg - vrac	unitaire



AVOINE DÉCORTIQUÉE • MULOX 25

Avoine décortiquée à base de Bromadiolone 25ppm. Destinée à la lutte contre les rats et souris.

Sachets à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,0025% m/m - Agent amérisant - arôme alimentaire.
AMM FR-2016-1000 - Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRM-60008	Seau de 5 kg	Sachet de 25 g



CÉRÉOX®

Appât au difénacoum composé d'avoine décortiquée

Excellent souricide ; grande appétence de l'appât.

COMPOSITION : Difénacoum 0,005% + agent amérisant. AMM : FR-2013-0013.
Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-DIF-40006	Seau de 5 kg	unitaire
RD-DIF-40008	Seau de 10 kg	unitaire



RAVIOX®

Pâte huilée au Difénacoum prête à l'emploi

Polyvalent : très bon raticide et excellent souricide. Puissant anti-coagulant à effets différés. Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Difénacoum 0,005% + agent amérisant. N° AMM : FR-2013-0012 -
Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-DIF-20049	Seau de 5 kg	unitaire
RD-DIF-20058	Seau de 10 kg	unitaire

PROBLOC

Blocs extrudés, perforés

Excellent souricide et raticide. Rongeurs visés : Rats noirs, rats bruns, souris. Très bonne acceptation par les rongeurs, conserve une appétence prolongée. Très stable en milieux humides, jusqu'à 3 mois.

COMPOSITION : Difénacoum 0,005 % + agent amérisant. N° AMM: FR-2013-0014.
Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-DIF-35021	Emballés de 25g Carton de 10 kg	unitaire
RD-DIF-35029	Nus de 25g Seau de 5 kg	unitaire
RD-DIF-35022	Nus de 25g Carton de 10 kg	unitaire



BLÉ CONCASSÉ • RACO 25

Blé concassé à base de Difénacoum 25ppm essentiellement destiné à la lutte contre les souris. Grain à coeur ne pouvant pas être décortiqué.

Sachets à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Difénacoum 0,0025% m/m - Agent amérisant - arôme alimentaire.
AMM FR-2013-0056 - Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-DIF-63002	Seau de 5 kg	Sachet de 25 g



PÂTE APPÂT • NORA PASTA 25

Pâte appât à base de Difénacoum 25ppm très pratique, sans risque de dispersion avec une acceptation rapide par les rongeurs.

Sachet de 10g à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Difénacoum 0,0025% m/m - Agent amérisant - arôme alimentaire.
AMM FR-2013-0057 - Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-DIF-21013	Seau de 5 kg	Sachet de 10 g



BLOC EXTRUDÉ • STELLIOX® 25

Bloc extrudé à base de difénacoum 25ppm pour la lutte contre les souris et les rats en milieux secs ou faiblement humides.

Très appétant en concurrence alimentaire : attractivité spécifique grâce aux arômes et à sa composition. Excellente acceptation par les rongeurs.

COMPOSITION : Difénacoum 0,0025% m/m - Agent amérisant - arôme alimentaire.
AMM FR-2013-0058 - Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-DIF-90009	Seau de 5 kg	Blocs de 40g emballés



PROPASTA

Pâte huilée au Brodifacoum prête à l'emploi

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide. A privilégier sur colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétant en concurrence alimentaire (élevages): attractivité spécifique grâce aux arômes et à sa composition. Excellente acceptation par les rongeurs.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,004 % + agent amérisant. N°AMM: FR-2014-0152. Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-20040	Seau de 5 kg	unitaire
RD-BRD-20036	Seau de 10 kg	unitaire



VIRYL

SPECIAL RATS NOIRS

L'appétence de cet appât est assurée par la sélection et la qualité de 3 céréales spécifiquement adaptées au régime alimentaire du rat noir et par l'adjonction d'arôme alimentaires qui garantissent une très bonne consommation.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,005% + agent amérisant. N° AMM : FR-2016-0038. Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-43004	Mélange de 3 céréales. Seau de 5 kg	unitaire
RD-BRD-43010	Mélange de 3 céréales. Seau de 10 kg	unitaire
RD-BRD-40022	Avoine décortiquée. Seau de 10 kg	unitaire



PROPASTA CRÈME

Pâte au Brodifacoum prête à l'emploi

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide, à privilégier sur les colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétant en concurrence alimentaire, Propasta Crème est idéal pour une application dans les endroits difficiles, tel que les doubles cloisons, ou sensibles, les espaces d'entreposage alimentaire ou les sites de transformation. Propasta Crème est disponible en tube de 250 g, facile à appliquer à l'aide d'un pistolet à silicone standard. L'application est ainsi rapide et précise, ne nécessite qu'une faible quantité et réduit fortement le temps nécessaire à nettoyer les restes d'appâts sur les points d'appâtage.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,004 % + amérisant. AMM : FR-2014-0152. Homologation : Armosa Tech

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-25013	Carton de 6 kg (soit 24 tubes)	unitaire



AVOINE DÉCORTIQUÉE • STRONG 25

Avoine décortiquée à base de Brodifacoum 25ppm. Destinée à la lutte contre les rats et souris.

Sachets à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025% m/m - Agent amérisant - arôme alimentaire. AMM FR-2015-0002 - Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-66001	Seau de 5 kg	Sachet de 25 g



PÂTE APPÂT • ROBUST 25

Pâte appât à base de Brodifacoum 25ppm très pratique, sans risque de dispersion avec une acceptation rapide par les rongeurs.

Sachets de 10g à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025% m/m - Agent amérisant - arôme alimentaire. AMM FR-2014-0143 - Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-21007	Seau de 5 kg	Sachet de 25 g



ROBUST 25 CRÈME

Pâte au Brodifacoum prête à l'emploi

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide, à privilégier sur colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétant en concurrence alimentaire, ROBUST 25 CRÈME est idéal pour une application dans les endroits difficiles tel que les doubles cloisons ou sensibles, les espaces d'entreposage alimentaire ou les sites de transformation. ROBUST 25 CRÈME est disponible en tube de 150g, facile à appliquer à l'aide d'un pistolet à silicone standard. L'application est ainsi rapide et précise, ne nécessite qu'une faible quantité et réduit fortement le temps nécessaire à nettoyer les restes d'appâts sur les points d'appâtage.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025 % + amérisant. AMM : FR-2014-0152. Homologation : Armosa Tech.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-28006	Tube de 150 g	Carton de 24 unités



LA PERFORMANCE POUR CHACUN DE VOS BESOINS

Les rongeurs peuvent être à l'origine de nombreux dégâts et constituer un risque grave pour la santé des humains et des animaux. La lutte contre ces nuisibles est donc un enjeu de santé publique mais aussi économique pour tous les professionnels.

Pour faire face à ce défi, vous pouvez compter sur la performance des produits EXORAT®, sélectionnés sur leur puissance et appétence pour notre gamme dite "conventionnelle", et sur leur efficacité et praticité en ce qui concerne notre gamme dite "alternative".

EXORAT® met ainsi à votre disposition un ensemble de solutions, capable de répondre à chacun de vos besoins, et de services, pour vous accompagner aux niveaux technique et réglementaire dans la lutte anti-rongeurs. Notre volonté est par ailleurs de collaborer avec vous en vue de développer des produits qui sauront répondre à vos attentes et aux exigences sociétales et réglementaires futures.



EXORAT® STORM® ULTRA SECURE

Galet : Puissance, appétence & polyvalence associées

Support innovant qui combine l'appétence d'une pâte et la résistance d'un bloc. Doté de la substance active la plus puissante du marché¹. Élimine rats et souris dès la première ingestion, même ceux résistants aux anticoagulants. Galet applicable directement dans les terriers².

1 : en comparaison de la DL50 - 2 : pour la lutte contre les rats aux abords des bâtiments

COMPOSITION : Flocoumafen 0,0025% + agent amérisant. N°AMM : FR-2019-0001

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-ORD-03002	Seau de 5 kg	unitaire



EXORAT® NAKKA®

Bloc compressé pour une appétence décuplée

Bloc fabriqué par compression à froid pour une appétence décuplée*, associé à une substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion. Forme étudiée spécifiquement pour maximiser sa résistance en condition humide et ainsi préserver l'appétence du produit.

*en comparaison d'une fabrication par extrusion

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025% + agent amérisant. N° AMM : FR-2019-0007

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-90006	Seau de 5 kg	unitaire



EXORAT® FLU'OPERATS PAT

Pâte fluorescente haute qualité à base de brodifacoum

Technologie fluorescente facilitant la détection des lieux de passage des rongeurs à l'aide d'une lampe UV. Substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion. Pâte huilée enrichie en céréales pour une appétence optimale.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0029% + agent amérisant. N°AMM : FR-2017-0106

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-24001	Seau de 5 kg	unitaire



EXORAT® ELECTRA®

Pâte haute qualité à base de brodifacoum

Pâte huilée enrichie en céréales pour une appétence optimale. Prête à l'emploi et sans risque de dispersion. Substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0029% + agent amérisant. N°AMM : FR-2020-0011

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-24002	Seau de 5 kg	unitaire



EXORAT® DIF'OPERATS PAT

Pâte haute qualité à base de difénacoum

Pâte huilée enrichie en céréales pour une appétence optimale. Prête à l'emploi et sans risque de dispersion. Efficacité reconnue.

COMPOSITION : Difénacoum 0,0029% + agent amérisant. N°AMM : FR-2012-0035

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-DIF-22003	Seau de 5 kg	unitaire



EXORAT® GRANOMIX®

Spécial rats noirs : mélange de grains inédits

Mélange inédit de malt + tournesol + blé pour une appétence extrême. Substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion. Utilisable en zones ouvertes extérieures*

*uniquement pour la lutte contre les rats.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025% + agent amérisant. N°AMM : FR-2015-0002. Homologation : Armosa Tech

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-69011	Seau de 5 kg	unitaire



EXORAT® SELETECH

Blé à base de brodifacoum, sélectionné pour une résistance accrue à la germination

Substance active très puissante qui condamne les rongeurs dès la première ingestion. Utilisable en zones ouvertes extérieures*

* uniquement pour la lutte contre les rats

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025% + agent amérisant. N°AMM : FR-2015-0002. Homologation : Armosa Tech

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRD-68010	Seau de 5 kg	unitaire
RD-BRD-68014	Sac de 10 kg	unitaire



EXORAT® GRAIN BROMA 4C

Blé spécial mulots à base de bromadiolone

Blé sélectionné pour une résistance accrue à la germination. Efficacité 4 en 1 : mulots, rats noirs, rats bruns et souris.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,0025% + agent amérisant. N°AMM : FR-2016-1000. Homologation : Armosa Tech

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-BRM-61002	Seau de 5 kg	unitaire



RACUMIN® FOAM

Formulation mousse applicable aux endroits difficiles d'accès

Racumin® Foam est une solution complémentaire aux appâts contre les rats et les souris. Applicable aux endroits difficiles d'accès. Principe d'action : le rongeur s'enduit de mousse lors de son passage au travers de la mousse. Par réflexe d'auto-nettoyage, il lèche son pelage, consomme le produit et absorbe sa dose létale. Particulièrement efficace en cas d'infestation de rats noirs.

COMPOSITION : Coumatetralyl 0,4% N°AMM : FR-2015-0025

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-ORD-02005	500ml	12/carton



HARMONIX® MONITORING

Pâte prête à l'emploi de détection

Appât non toxique pour la détection anticipée de rongeurs (Monitoring et Pré-appâtage). Produit non biocide, sans substance active sous forme de pâte certifié HACCP et exempt des 8 principaux allergènes alimentaires.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-PLA-20007	Sac de 4 kg	Carton de 2 sacs



HARMONIX® RODENT PASTE

Pâte prête à l'emploi à base de cholecalciférol

Hautement efficace, Harmonix® Rodent Paste permet un contrôle rapide des infestations, et une réduction des consommations d'appâts et des dégâts occasionnés grâce à son effet coupe-faim. La formulation unique de la pâte présente une excellente appétence, même en cas de concurrence alimentaire. La formulation est identique à celle de l'Harmonix® Monitoring pour faciliter l'acceptation par les rongeurs.

COMPOSITION : Cholecalciférol 0,075% N° AMM : FR-2020-0048

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-CCC-10004	Seau de 1,5 kg	Carton de 4 seaux
RD-CCC-10001	Sac de 5 kg	Carton de 2 sacs



PLACEDEX PÂTE

Pâte placébos

Appât en pâte, présentant une excellente appétence sur les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active.

COMPOSITION : Aucune matière active. Agent amérisant - arôme alimentaire

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-PLA-20003	Seau de 5 kg - sachet de 10g	unitaire



PLACEDEX PLACEDEX BLOC

Blocs placébos

Appât en bloc extrudé, présentant une excellente appétence sur les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active.

COMPOSITION : Aucune matière active. Agent amérisant - arôme alimentaire

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-PLA-37002	Seau de 5 kg - bloc de 20g	unitaire

RÉPULSIF RONGEURS

Répulsif Rongeurs est destiné à protéger les éléments susceptibles d'être détériorés par des rongeurs.

Répulsif olfactif, il est composé d'huile de lavandin éloignant les rongeurs. Il agit comme une véritable barrière protectrice. L'odeur dégagée par sa composition crée une barrière et protège les lieux menacés par les rongeurs.

COMPOSITION : Lavande, lavandula hybrida extraits (CAS n° 91722-69-9) 1,44% m/m
TP19 : Répulsif

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
RD-ORE-08037	Aérosol 300ml	12/carton



NASSE À SOURIS

Monocapture 12 x 5 x 5 cm.

Nasse à souris galvanisée pour capturer les souris vivantes. Sans danger pour les animaux domestiques.

Multicapture 23 x 14 x 10 cm.

Nasse à souris galvanisée pour capturer les souris vivantes. Sans danger pour les animaux domestiques.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-02047	1 nasse, 1 entrée	12/carton
EQ-PIE-02048	1 nasse, 2 entrées	12/carton



NASSE À RAT

Monocapture 28 x 9 x 9 cm.

Nasse à rat galvanisée pour capturer les rat vivants. Sans danger pour les animaux domestiques.

Multicapture 40 x 23 x 18 cm.

Nasse à rats galvanisée pour capturer jusqu'à 6 rats vivants. Sans danger pour les animaux domestiques.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01100	1 nasse, 1 entrée	6/carton
EQ-PIE-01099	1 nasse, 2 entrées	2/carton

NASSE À FAUVE

1 Entrée large 60x23x25cm.

Grande nasse à fauve galvanisée pour capturer les rats, rats musqués, campagnols, lapins, belettes, écureuils et d'autres animaux de taille similaire vivants sans leur faire de mal.

2 Entrées extra large 100x34x34cm.

Très grande nasse à fauve galvanisée pour capturer les renards, chats errants, ragondins, grands rongeurs et d'autres animaux vivants sans leur faire de mal. Les chances de capture sont plus élevées en utilisant la nasse à 2 entrées.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-13002	1 nasse, 1 entrée	unitaire
EQ-PIE-13004	1 nasse, 2 entrées	unitaire





POSTE SOURIS ROTECH NG

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 132x78x37 mm

Poste sécurisé en plastique dur avec tunnel double entrée. Prévu pour utiliser blocs ou pâtes fraîches.

UTILISATION : Disposer dans les locaux secs ou humides.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PAP-02097	Noir - Carton de 100 unités + 3 clés

POSTE RAT BULLET

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 262x166x101 mm

Poste sécurisé en plastique dur très solide muni d'une double entrée. Résistant aux chocs. Dispose de pics de fixation pour les appâts blocs et pâtes ainsi que d'un compartiment pour les céréales. Livré avec une clé.

UTILISATION : Disposer dans des locaux secs ou humides ou à l'extérieur des locaux.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PAP-01336	Noir - Carton de 10 unités
EQ-PAP-01364	Transparent - Carton de 10 unités

POSTE RAT POLYVALENT RASCAL

280x190x120 mm

Poste sécurisé double entrée résistant aux chocs avec couvercle verrouillable. Convient pour la mise en place d'une tapette à rat. Permet la disposition d'appâts dans des bacs amovibles ou sur barre de fixation. Livré avec une clé. 1 seul poste - 4 possibilités : Monitoring/Capture (avec tapette)/ Pose plaque de glue/Élimination toxique.

UTILISATION : Disposer dans des locaux secs ou humides ou à l'extérieur des locaux.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PAP-01365	Noir - Carton de 10 unités
EQ-PAP-01366	Transparent - Carton de 10 unités



PLAQUE GLU NOIR

PIÈGE - 330X215X3 mm

Plaque de glu inodore, à large surface de capture, pour souris. Conçue sur la base d'un support cartonné renforcé, cette plaque collante peut être utilisée de façon modulable (à plat, tunnel, semi-tunnel...). La glu est souple et ne durcit pas afin de garantir une longue efficacité. Efficace sur souris et jeunes rats

UTILISATION : Disposer à l'intérieur des locaux secs.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01115	Carton de 50 paires

ROTECH SNAP

Le piège professionnel contre les rats. Facile à appâter et s'insère parfaitement dans les postes ROTECH BOX. Facile d'utilisation et fiable.



RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01014	RAT : 140 x 75 mm - Carton de 20 unités
EQ-PAP-02059	SOURIS : 115 x 45 mm - Carton de 10 unités

POSTE À TAPETTE

Poste sécurisé en plastique dur très solide muni d'une double entrée et d'une tapette intégrée. Résistant aux chocs. Dispose de fixation pour les appâts blocs et pâtes ainsi que d'un compartiment pour les céréales. Livré avec une clé.

UTILISATION : Disposer un poste tous les 10/12 mètres dans des locaux secs et non accessibles au public.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01079	Poste rat avec tapette intégrée- carton de 10 unités
EQ-PIE-01080	Poste souris avec tapette intégrée - carton de 20 unités





SECURI'BOITE PRO POSTE RAT POLYVALENT

Poste de grande capacité, adapté à tous les appâts grâce à ses 5 broches métalliques et ses 2 bacs dédiés aux appâts sous forme de grains. De plus, ceux-ci étant entièrement amovibles, il est possible de les retirer afin d'y placer des pièges ou plaques de glue. Cette boîte intègre un support de fixation murale.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PAP-01392	Carton de 12 unités



SECURI'BOITE CORAL - POSTE RAT

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 230X125X75 mm

Se glisse sous et entre les palettes EURO - Système de verrouillage sur le côté et ouverture sur le côté - Tiges d'attraits en inox pour insérer des blocs raticides. PVC dur et robuste ne craint pas les intempéries.

UTILISATION : Disposer dans les locaux secs ou humides.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PAP-01007	Carton de 30 unités



POSTE RAT TUNNEL

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 95X190X230 mm

Poste à rat compacte et sécurisé qui s'adapte à toutes les situations. Contient 2 tiges pour fixer les appâts au centre du tunnel.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PAP-01049	Carton de 24 unités



SUPERCAT® RATS - Piège

Efficacité brevetée, technologie garantissant la mort du rongeur instantanément, et ce quelle que soit la direction d'où provienne le rongeur visé. Appât naturel très attractif et durable inclus. Conception garantissant une prise en main facile, rapide et sans risque..

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01141	Carton de 4 unités



CÂBLE DE FIXATION UNIVERSEL

Câble souple en inox gainé destiné à la fixation de tous types de postes d'appâtage. Le «Pad» double-face tient fortement sur tous types de supports. La longueur du dispositif (60 cm) permet de fixer le poste tout en le laissant amovible pour le nettoyage.

UTILISATION : Faire une boucle en passant le câble à l'intérieur du poste, puis fixer le pad adhésif sur le support. En cas de support faible diamètre (ex : poteau), vous pouvez inverser la méthode de fixation (boucle autour du support et pad adhésif sur le poste).

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-01061	Sachet de 10 câbles - Carton de 20 sachets



ÉTIQUETTES «STANDARDS»

APPÂTAGE SÉCURISÉ

Étiquettes réglementaires pour la signalisation des postes d'appâtage. Impression couleur sur support verni + adhésif permanent pour une meilleure résistance sur les chantiers. Le support et le procédé de marquage assurent une résistance durable à l'étiquette face aux agressions extérieures (UV, humidité, variations de température) et intérieures (chocs, vibrations, manipulations). Les étiquettes garantissent une lisibilité maximale avec le respect des normes de signalisation.

UTILISATION : Coller les étiquettes sur les postes d'appâtage ou à proximité.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
PA-LAB-01004	95x110 (Mural) - Rouleau de 100 unités
PA-LAB-01005	35x75 (Poste Souris) - Rouleau de 100 unités
PA-LAB-01007	50x110 (Poste Rat) - Paquet de 500 unités

LA SOLUTION À L'INTERDICTION D'APPÂTAGE PERMANENT



RATDAR UNIVERSEL

126 x 556 x 90 mm

DISPOSITIF BREVETÉ

Le Ratdar Universel est une solution connectée unique permettant le monitoring en temps réel de la présence de rongeur et/ou le contrôle d'appâts placéobos ou toxiques sur site.

Connecté, il permet de contrôler en continu le besoin ou non de recharger les postes d'appâtage sur le terrain et assure une traçabilité grâce à une application mobile et son interface web. Faible en consommation énergétique, il s'utilise avec 2 piles AA pour une durée d'un à deux ans en fonction de l'environnement.

- Optimise l'organisation des interventions
- Accroît la productivité d'un technicien et augmente son portefeuille clients
- Optimise considérablement l'efficacité des traitements
- Répond parfaitement à la réglementation (Non Permanent Baiting)
- Monitoring en continu des appâts
- Compatible avec tous les types d'appâts (blocs et pates : Toxiques ou non toxiques)
- Fonctionne en alerte indépendante ou en seuil d'alertes (5g, 15g)
- Peut se fixer dans la majorité des postes du marché
- Application smartphone (ANDROID et IPHONE)
- Autonome, n'intervient pas sur le réseau client



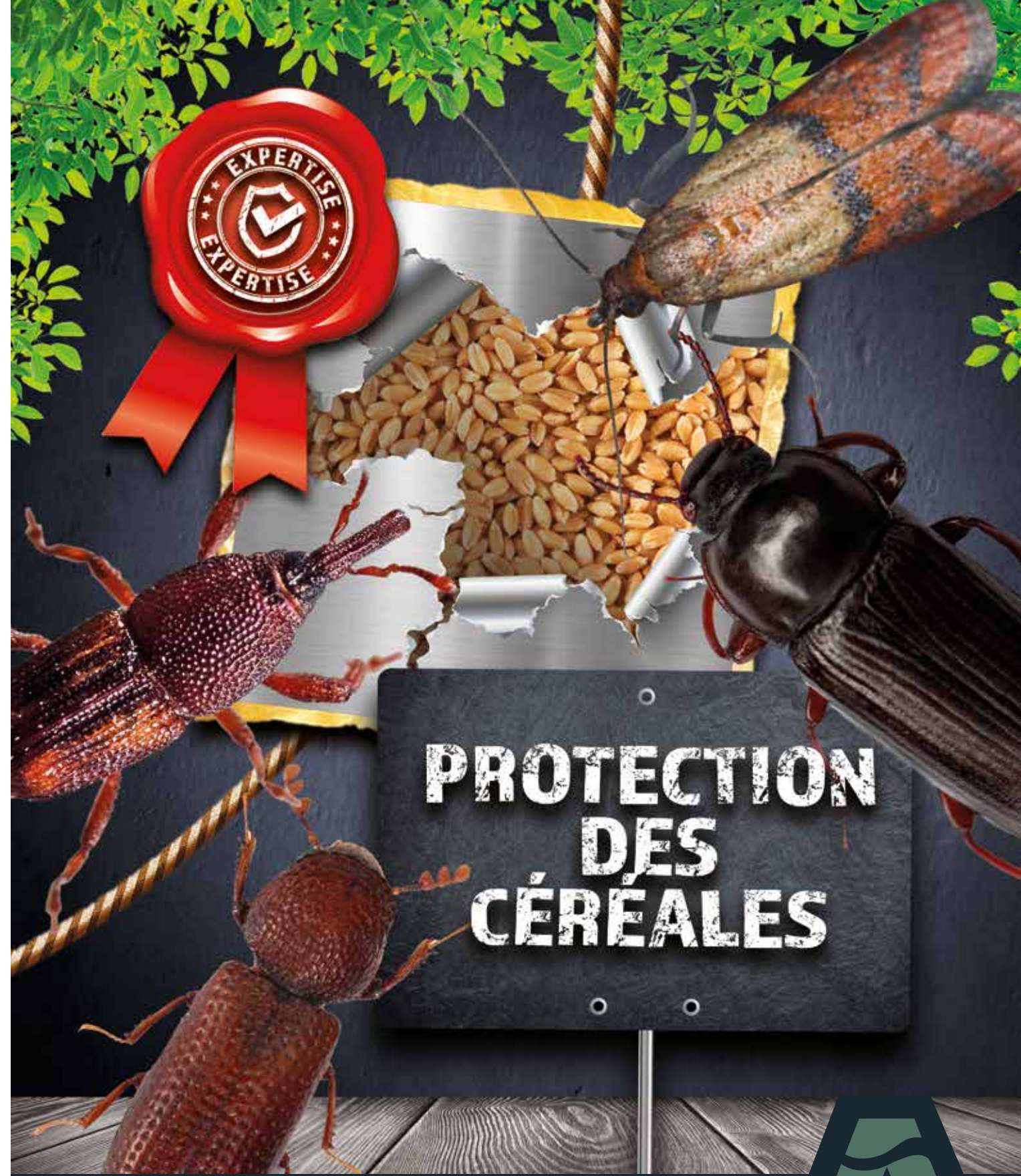
MODULE VOIE PUBLIQUE

Le Module Voies Publiques est un poste d'appâtage destiné à sécuriser le Ratdar Universel pour une utilisation sur la voie publique. Il a pour but de traiter les Rats et Souris provenant des sous-sols des villes en toute sécurité. Il peut se fixer à un poteau de diamètre 76 cm (poteaux anti-stationnement, poteau de signalisation...), ou sans poteau directement fixé au sol. Sa robustesse et son système de fermeture garantissent une excellente résistance aux chocs de toutes natures.



Une innovation RATDAR

Consultez nous pour de plus amples informations sur nos abonnements et offres commerciales





PROTECTION DES CÉRÉALES STOCKÉES

UNE COMPÉTENCE ARMOSA

Pour la protection préventive et curative de vos bâtiments et silos de stockage de céréales, faites confiance au **SERVICE ARMOSA**.



Quel que soit le mode d'action choisi pour contrôler les populations d'insectes au sein de vos installations de stockage, ARMOSA propose et met en place le matériel de traitement le mieux adapté. Outre le placement, nous assurons également le contrôle et l'entretien régulier du matériel mis en place sur site.

L'équipe dédiée d'Armosa se déplace constamment sur site tout au long de l'année.

Armosa intervient sur les points suivants :

- Fourniture du matériel de traitement
- Dimensionnement de l'installation
- Installation
- Calibration
- Entretien
- Suivi

Responsable Technique Matériel
& Équipements

Philippe LE GUEN
philippe.leguen@armosa.eu
+33 (0) 6 34 07 73 68





TOPGRAIN™

Insecticide de biocontrôle dédié à la protection des céréales stockées contre les insectes ravageurs.

D'origine naturelle et dotée d'une formulation innovante, cette spécialité, à base de Spinosad, allie un haut niveau d'efficacité et une longue persistance d'action. Produit à partir de la fermentation d'une bactérie du sol, cette substance active, qui agit par contact et ingestion, propose un mode d'action unique qui permettra une meilleure gestion des résistances*.

TOPGRAIN™ est homologué pour le traitement des céréales récoltées (blé, orge, maïs, avoine, triticale, seigle, sarrasin, millet, sorgho, riz) contre les insectes ravageurs. La solution s'applique directement sur un flux de grains (à la réception ou lors d'un transilage) à l'aide d'une pompe doseuse et d'une buse, située au point de chute du grain ou en pied d'élévateur, dans un environnement confiné.

DOSAGE Pour traiter 100 tonnes de grains :

Nébulisation : 4L dans maximum 6L d'eau (selon le débit du grains)
Pulvérisation : 4L dans 70L à 200L d'eau (selon le débit du grains)

COMPOSITION : 24g/L (2,38% p/p) Spinosad
AMM n°2190441 - Type de produit : Suspension Concentrée (SC)

*pas de résistance croisée avec les autres solutions du marché

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-OIN-15017	Bidon de 1L	12 unités / carton
IN-OIN-15018	Bidon de 5L	4 unités / carton
IN-OIN-15019	Bidon de 20L	unitaire
IN-OIN-15020	Fût de 200L	unitaire



PROCROP™ S

PROCROP™ S est un auxiliaire technologique pour le stockage des grains. Il s'agit d'une poudre 100% minérale, agent anti-agglomérant des impuretés (poussières et brisures).

PROCROP™ S crée un enrobage minéral qui permet :

- D'empêcher mécaniquement que les impuretés (poussières et brisures) constituent une source de nourriture disponible pour les insectes ravageurs.
- Un écoulement libre des impuretés pour limiter leur agglomération, leur fixation sur les grains et les surfaces des structures de stockage et faciliter ainsi leur élimination (aspiration, nettoyeur/séparateur, ...).
- De rendre les poussières de céréales moins explosives en augmentant la Limite Inférieure d'Explosivité.

APPLICATIONS :

- Sur les surfaces des locaux vides de stockage à la dose de 20g/m²
- Incorporé de façon homogène dans les grains à la dose recommandée de 20kg pour 100 tonnes de grains (dose recommandée maximale : 30kg pour 100 tonnes de grains)

COMPOSITION : >90% de bicarbonate de sodium
+ Agent d'écoulement minéral

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-BNA-01005	Seau de 10 kg	unitaire



ACTELIC® SMOKE GENERATOR

ACTELIC® SMOKE GENERATOR est un fumigène insecticide et acaricide dédié au traitement des locaux vides de stockage pour les produits d'origine végétale (POV).

Cette formulation unique, à effet choc, permet la désinsectisation totale des bâtiments et matériels, y compris les lieux difficiles d'accès (recoins, fissures, circuits de ventilation, charpentes...) grâce à la propagation de la fumée. ACTELIC® SMOKE GENERATOR agit par contact, ingestion et inhalation, sur tous les stades circulants (extérieurs aux grains), contre un large spectre d'insectes et d'acariens (charançon, sylvain, capucin, mite, teigne...), y compris les souches résistantes.

- APPLICATION :**
- 1 fumigène (90g) pour traiter un volume de 570m³
 - 2 applications maximum par an
 - 6 semaines d'intervalle minimum entre 2 applications

COMPOSITION : 225g/kg de Pyrimiphos-méthyl - AMM n° 2170711 Type de produit : Fumigène (FU)



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-PIR-02001	Fumigène de 90g	10 unités / carton



DELTA GRAIN® CE 25 PB

Insecticide concentré diluable dans l'eau pour le traitement des céréales et des surfaces des locaux de stockage. Deltagrain® CE 25 PB agit par contact et ingestion. Son action est rapide et irréversible sur le système nerveux des insectes. Il offre douze mois de protection contre les insectes des denrées stockées.

COMPOSITION : 25g/L Deltaméthrine + 225g/L Piperonylbutoxide AMM n° 8700196 - Type de produit : Emulsion Concentrée (EC)



RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-DEL-21003	Bidon de 1L	12 unités / carton
IN-DEL-21004	Bidon de 5L	4 unités / carton



EFFET CHOC

NEBULOUS TURBO

Nébulous Turbo est un insecticide concentré sur les insectes rampants et volants. Il est constitué de pyrèthre végétal et d'un synergisant végétal.

Nébulous Turbo est applicable, après dilution dans l'eau, en pulvérisation, en ciblant particulièrement les fentes et crevasses qui peuvent abriter les insectes. Il peut également s'utiliser en traitement de volume à l'aide de générateurs d'aérosols à froid de type "nébulisateur" ou à chaud de type thermonébulisateur.

DOSAGE

Pulvérisation : 100ml dans 5L d'eau pour 100 m²

Nébulisation : 200ml dans 500ml d'eau pour 1000 m³

COMPOSITION : 30 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7) + synergisant végétal - Biocide TP18 : Insecticide

Nébulous Turbo est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

RÉFÉRENCE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT
IN-PYR-93005	Flacon de 1 litre	8 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE

SONDE STORGARD WB

Permet un monitoring des insectes dans les céréales. Ce piège en plastique perforé résistant et durable facile à insérer dans la masse de grains. Peut être utilisé avec ou sans phéromones. Le piège doit être vérifié une fois par semaine.



RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-99023	Storgard WB - 3 Pièces

3 WAY TRAP - MULTI-ESPECES

Dispositif de monitoring innovant des insectes des denrées stockées. Il est composé d'une recharge attractive sous forme de piège cartonné triangulaire, avec une surface engluée, une phéromone exclusive multi-espèces, ainsi qu'un attractif alimentaire. Une base plastique avec couvercle qui permet de recevoir l'attractif cartonné. L'attractif d'une efficacité de 8 semaines est actif sur les cibles suivantes : **ténébrions, charançons, blattes, vrillette du pain, poisson d'argent, sylvains, dermestes, lasioderme du tabac, tribolium.**



RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-99015	BASE PLASTIQUE - Carton de 10 unités
EQ-PIE-99016	RECHARGE ATTRACTIF - Carton de 20 unités

X-LURE PIÈGES À PHÉROMONES

Piège à coléoptères à base de 3 phéromones, attire la plupart des insectes rampants des produits stockés.



RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-09029	X-LURE MST SUPPORT PIÈGE COLÉOPTÈRES sans attractifs (boîte de 5)
EQ-PIE-99012	X-LURE MST PHÉROMONES ET KAIROMONES COLÉOPTÈRES (boîte de 10)
EQ-PIE-99070	X-LURE COMBO 5 - PIÈGE PRÊT A L'EMPLOI LÉPIDOPTÈRES (X6)

TAMIS À INSECTE

Pour le comptage des insectes nuisibles.



RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-OEQ-01028	TAMIS À INSECTE

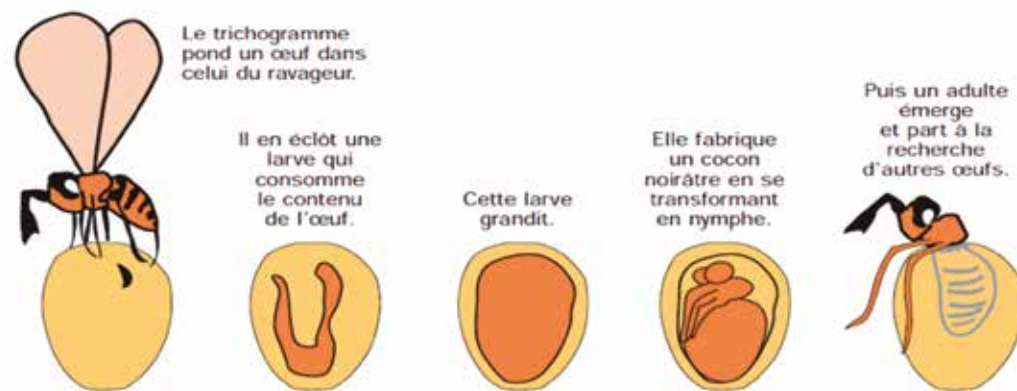


TRICHOGRAMMES ANTI-MITES



Solution curative de lutte naturelle contre les mites

Les trichogrammes sont des micro-insectes auxiliaires prédateurs et parasites des œufs de mites alimentaires et textiles. Les trichogrammes se nourrissent et pondent dans les œufs de mites pour les parasiter, ce qui empêche leur éclosion.



Les trichogrammes sont livrés par planche de 25 diffuseurs sécables prêts-à-l'emploi

Ces diffuseurs en carton sont munis d'un crochet pour disposition dans les locaux de production alimentaire et les locaux de stockage alimentaire et vestimentaire. Les diffuseurs de trichogrammes doivent être appliqués toutes les 2 semaines.



CARACTÉRISTIQUES

- Trichogramma euproctidis
- Micro-hyménoptère
- 0,8mm de long
- 0,002g / 1000 individus
- 6000 individus par diffuseur



CIBLES

- **Pyrale des fruits secs** (Plodia interpunctella)
- **Pyrale de la farine** (Ephestia kuehniella)
- **Teigne du cacao** (Ephestia elutella)
- **Pyrale des raisins secs** (Ephestia cautella)
- **Teigne des céréales** (Sitotroga cerealella)
- **Mite des vêtements** (Tineola bissectiella)

AVANTAGES DES TRICHOGRAMMES

- **Réduction des populations de mites** de 70% sur 3 ans
- **Produit biologique**, sans risque pour l'environnement
- **Absence de risque** pour les applicateurs et les personnes présentes dans les locaux traités
- **Pas de délai de réentrée** (pas d'interruption des opérations)
- **Pas de protection ni de nettoyage** des locaux nécessaires
- **Large couverture** de la zone traitée

CONSEILS D'UTILISATIONS

- Stockage des diffuseurs de trichogrammes possible entre 7 et 12°C pendant 3-4 jours avant l'application
- Utilisation dans le cadre d'infestations faibles à moyennes
- Utilisation dans des températures comprises entre 15 et 35°C
- Application lorsque la température dépasse 15 °C la nuit ou dès les premiers vols
- Applications toutes les 2 semaines jusqu'à la fin des vols
- Combinez le lâché de trichogrammes avec la pose de pièges de monitoring pour un suivi des populations



• **Dose standard** (si infestation faible et si hauteur sous plafond <5m et si risque de réinfestation faible) : 1 diffuseur /10m2

• **Dose double** (si l'une des conditions de la dose standard n'est pas respectée) : 2 diffuseurs / 10m2

POINTS DE VIGILANCE

- En cas d'application d'un insecticide, attendre 3 à 6 semaines avant disposition des diffuseurs de trichogrammes
- Les trichogrammes sont attirés par la lumière : les éloigner des fenêtres, lampes, lampes UV, ...
- Les trichogrammes ne protègent que les surfaces, et non l'intérieur des sacs
- Ne pas fumer à proximité des trichogrammes
- Garder les locaux fermés
- Les faibles hygrométries nuisent à l'efficacité
- La poussière en suspension en grande quantité peut gêner les trichogrammes

COMMENT SE PROCURER LES TRICHOGRAMMES ?

Compte tenu du fait que les trichogrammes doivent être conservés à température réfrigérée afin de les fournir au stade idéal de diffusion, les planches de diffuseurs vous sont livrées directement à votre adresse ou bien aux adresses de vos lieux d'interventions. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec votre responsable commercial régional afin d'établir les devis définissant les plannings de livraisons nécessaires à vos interventions périodiques

RÉFÉRENCE

PV-AUX-01013

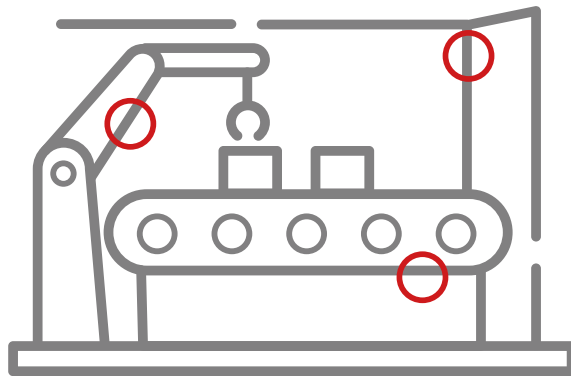
CONDITIONNEMENT

Planche de 25 diffuseurs

TWIST TIE

Produit professionnel de confusion sexuelle contre les mites alimentaires en industrie agroalimentaire.

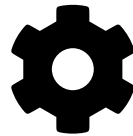
Nouvelle approche technique dans la lutte contre les mites alimentaires.
Placer des morceaux de fil à 1,8-2m de hauteur directement sur les chaînes de production. Le fil est concentré en phéromones sexuelles pour saturation du volume. Placer 1m de fil /300m³.



Design unique pour assurer une bonne distribution du produit dans l'espace et optimiser l'efficacité



Utilisation localisée (Directement sur la chaîne de production à environ 1,8-2m de h). Le matériel est détectable



Entretien faible (Les phéromones sont à remplacer tous les 3 mois seulement)



Le produit se conserve pendant 1 an à maximum 4°C



Facile à utiliser. Il suffit de couper la quantité nécessaire sur le rouleau de 10m à manipuler avec des gants



Efficacité visible dès les premiers mois avec forte réduction de la population et réduction des application chimiques.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
AT-PHE-01059	TWIST TIE BLEU - Rouleau de 10m
AT-PHE-01060	TWIST TIE GRIS - Rouleau de 10m

PIÈGE À TEIGNES

Dispositif doté d'une phéromone sexuelle et d'une bande collante contre les infestations de Plodia sp. et d'Ephestia sp. Changement des phéromones tous les 3 mois. Le piège se fixe à environ 3 m du sol.

UTILISATION : Disposer à 3 mètres du sol. 1 piège pour 80 m²



RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-09019	PIÈGE COMPLET - Piège à l'unité + 1 kit de recharge
EQ-PIE-09020	KIT DE RECHARGE - (4 capsules + 4 bandes collantes)
EQ-PIE-09021	BANDES COLLANTES - Lot de 4 bandes (seules)
EQ-PIE-08032	BANDES COLLANTES - Lot de 25 pièces
AT-PHE-01028	PHÉROMONES - Lot de 4 capsules (seules)
EQ-PIE-09018	ENTONNOIR - Pièges entonnoir (seul)
EQ-PID-01038	BOUCHON ROUGE POUR PHÉROMONES - Unité
AT-PHE-01050	Phéromone Long Life Ephestia/Plodia Bleu
AT-PHE-01051	Phéromone Long Life Ephestia/Plodia Verte
AT-PHE-01052	Phéromone Long Life Ephestia/Plodia Rouge
AT-PHE-01053	Phéromone Long Life Ephestia/Plodia Jaune

POUR INFO: LES COULEURS SONT DES REPÈRES POUR LA CADENCE DE REMPLACEMENT



PLODIA INTERPUNCTELLA



EPHESTIA KUEHNIELLA



PIÈGE «EASY TRAP RTU»

Le piège EASY TRAP RTU est un dispositif collant pré-assemblé destiné au monitoring des insectes des denrées stockées (Ephestia/Plodia). La surface engluée contient une capsule de phéromone : La glue ne sèche pas et la capsule diffuse l'attractif pendant 8 semaines

UTILISATION : Placer le piège entre 2 m et 3 m de hauteur, en les espaçant de 10 à 15 mètres.

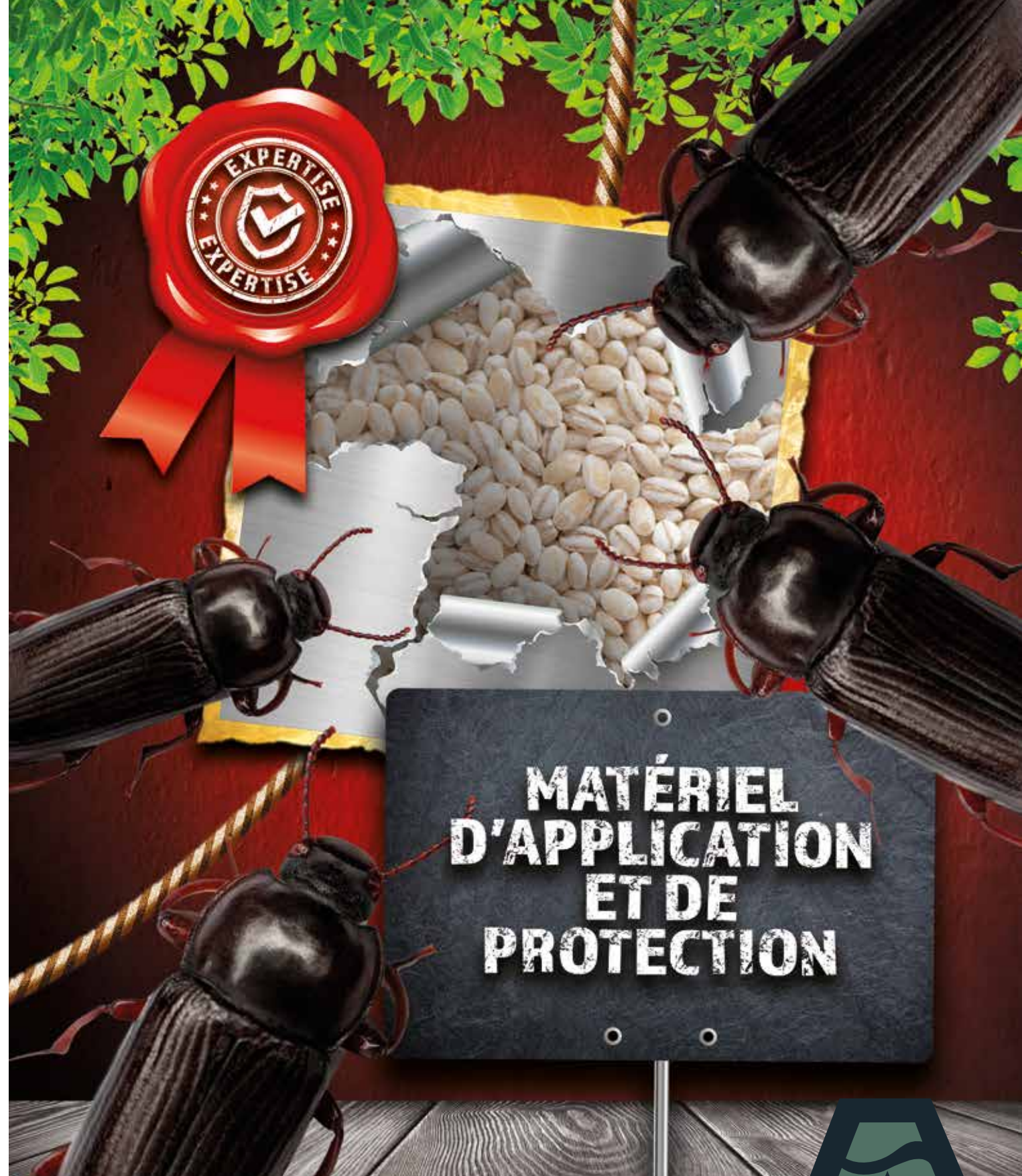
RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-04032	Paquet de 3 pièges
	Carton de 10 paquets



PIÈGE À MITES «GEO-PAD»

Piège composé d'une base translucide en plastique dans laquelle une plaque de glue vient s'insérer pour former un dispositif efficace sur mites alimentaires et mites textiles (couvre 20 m²). Les plaques de glues incluent une phéromone attractive et sont faciles à remplacer. Utilisable en position verticale, horizontale, ou suspendue

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PIE-08025	Base seul - par 10
EQ-PIE-08026	Plaque attractive alimentaire x10 sur Ephestia Plodia (modèle vert)





POMPE DOSEUSE GRUNDFOS PORTABLE Support pour installation sur bidon

Matériel portable à poser sur bidon de 25L ou fût de 200L. Permet d'effectuer facilement une désinsectisation par nébulisation des grains, en pied d'élévateur, redlers et tapis roulants. Pompe GRUNDFOS à écran digital pour un dosage plus précis.

Cet ensemble de dosage comprend :

Une pompe à membrane GRUNDFOS smart digital DDC-A 9L/H - 7 bar ou GRUNDFOS smart digital DDC-A 15 L/H - 4 bar • Un support de pompe inox • Une mini vanne d'arrêt au refoulement de la pompe • Un micro régulateur d'air avec son manomètre • Une vanne à boisseau d'isolement d'air • Une crépine d'aspiration avec clapet de pied • 10 m de tuyau bitube PA12/PTFE 8/10 bleu 6/8 incolore • Une buse de nébulisation MPP et son support de fixation • Un clapet de maintien de pression (anti-siphonnage) monté sur la buse assurant également la fonction "anti-goutte".

La pompe délivre jusqu'à 9 L/H ou 15 L/H d'insecticide.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99010	POMPE PORTABLE DDC-A 9 L/H
EQ-POM-99004	POMPE PORTABLE DDC-A 15 L/H



POMPE DOSEUSE LMI PORTABLE Support pour installation sur bidon

Matériel portable à poser sur bidon de 25L ou fût de 200L. Permet d'effectuer facilement une désinsectisation par nébulisation des grains, en pied d'élévateur, redlers et tapis roulants.

Ce système d'application comprend:

Une pompe LMI 3,8PF ou 7,6PF ou 12PF ainsi que la crépine d'aspiration, la tuyauterie, une vanne d'arrêt au refoulement et la buse de nébulisation.

La pompe délivre jusqu'à 3,8 L/H ou 12 L/H d'insecticide.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99013	POMPE DOSEUSE - LMI 3,8PF - 0,8 à 3,8 L/H - 7,6 bar
EQ-POM-99014	POMPE DOSEUSE - LMI 7,6PF - 1 à 7,6 L/H - 3,4 bar
EQ-POM-99015	POMPE DOSEUSE - LMI 12PF - 1 à 12 L/H - 1,5 bar



POMPE EN COFFRET DOSEUSE GRUNDFOS

Cet ensemble de dosage en coffret est une installation pratique et sécurisée pour le traitement insecticide des grains par nébulisation. Cette installation fixe peu encombrante est idéale pour les organismes stockeur. Coffret en polyester IP65 avec porte vitrée, adapté aux ambiances corrosives. Certification CE

Cet ensemble de dosage comprend :

Un coffret en polyester IP65 avec porte vitrée, adapté aux ambiances corrosives • Une pompe à membrane GRUNDFOS smart digital DDC-A ou DDA-AR • Un micro régulateur d'air avec son manomètre • Une vanne à boisseau d'isolement d'air • Une mini vanne d'arrêt pour le produit insecticide • Une crépine d'aspiration avec clapet de pied • 10 m de tuyau bitube PA12/PTFE 8/10 bleu 6/8 incolore • Une buse de nébulisation MPP • Un support de fixation de la buse • Un clapet de maintien de pression monté sur la buse assurant la fonction "anti-siphonnage". La pompe délivre jusqu'à 9 L/H ou 30 L/H d'insecticide.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99012	POMPE DOSEUSE - GRUNDFOS DDC-A - 9L/H - 7 bar
EQ-POM-99011	POMPE DOSEUSE - GRUNDFOS DDC-A - 15L/H - 4 bar
EQ-POM-99016	POMPE DOSEUSE - GRUNDFOS DDA-AR - 30L/H - 4 bar



POMPE SUR BAC DE DOSAGE

Matériel de traitement sur un bac de dosage de 50L à 500L avec système de bullage pneumatique ou électrique.

Permet la préparation, le maintien de l'homogénéité du mélange et d'effectuer facilement une désinsectisation par nébulisation des grains, en pied ou tête d'élevateur, redlers et tapis roulants.

Cet ensemble de dosage comprend :

Une pompe GRUNDFOS smart digital DDC-A ou DDA-AR • Un bac de dosage gradué pour la préparation du mélange • Une vanne de vidange du bac de dosage • Une canne d'aspiration montée sur le bac avec clapet de pied • Un système de bullage par air comprimé ou électrique pour maintenir la solution en suspension • Un micro régulateur d'air avec son manomètre • Une vanne à boisseau d'isolement d'air • Une mini vanne d'arrêt au refoulement de la pompe • 10 m de tuyau bitube PA12/PTFE 8/10 bleu 6/8 incolore • Une buse de nébulisation MPP et son support de fixation • Un clapet de maintien de pression (anti siphonnage) monté sur la buse

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99005	BAC DE DOSAGE 50L GRUNDFOS DDC-A - 15L/H - 4 bar
EQ-POM-99017	BAC DE DOSAGE 200L GRUNDFOS DDC-A - 15L/H - 4 bar
EQ-POM-99018	BAC DE DOSAGE 200L GRUNDFOS DDA-AR - 30L/H - 4 bar
EQ-POM-99019	BAC DE DOSAGE 500L GRUNDFOS DDA-AR - 30L/H - 4 bar



BAC DE DOSAGE

Bac de dosage de 50L à 500L avec système de bullage pneumatique ou électrique. Permet la préparation et le maintien de l'homogénéité du mélange.

Cet ensemble de dosage comprend :

Un bac de dosage gradué pour la préparation du mélange • Une vanne de vidange du bac de dosage • Une canne d'aspiration montée sur le bac avec clapet de pied • Un système de bullage par air comprimé ou électrique pour maintenir le mélange en suspension

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-POM-99020	BAC DE DOSAGE 50L AGITATION PNEUMATIQUE & CANNE D'ASPIRATION
EQ-POM-99021	BAC DE DOSAGE 200L AGITATION ELECTRIQUE & CANNE D'ASPIRATION
EQ-POM-99022	BAC DE DOSAGE 500L AGITATION ELECTRIQUE & CANNE D'ASPIRATION



POUDREUSE DR5

Pulvé-poudreur à pression préalable conçu pour diffuser les poudres insecticides. Appareil équipé de joints Viton, d'un tuyau PVC renforcé de 1,5m et d'une poignée revolver avec aiguille de projection en laiton. Soupape de décompression intégrée.

CONTENANCE : 3kg de poudre (selon densité).

PRESSION DE TRAVAIL : 3 bars max

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PUL-02037	Unité
EQ-PID-01167	Pochette de joints
EQ-PID-01168	Manchette joint du piston (int)
EQ-PID-01169	Pompe complète
EQ-PUL-02041	Rallonge flexible de 54cm
EQ-PID-01234	Tube de poudrage
EQ-PUL-02039	Poignée revolver
EQ-PUL-02031	Rallonge 1/2 metres
EQ-PUL-02029	Raccord pour rallonge
EQ-PUL-02119	Raccord rapide air comprimé



POUDREUSE ÉLECTRIQUE DRAGON 7 - DR7

Nos machines sont caractérisées par la haute qualité de leurs composants et elles sont très appréciées pour leur longue durée de vie; elles ont été spécialement étudiées pour travailler dans toute condition climatique, elles assurent le maximum d'efficacité avec le minimum de consommation d'énergie.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PUL-02068	Unité



KIT PISTOLET VENTURI

Pression de travail : 4 à 8 bar

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PUL-02118	MALETTE - Unité



NÉBULISEUR AIROFOG

Appareil électrique destiné au traitement des locaux d'élevage et agroalimentaire. Permet d'intervenir à l'intérieur des matériels de transport : remorques, citernes, containers, etc. Produit un brouillard dense formé de gouttelettes d'un diamètre d'environ 50 microns. Les gouttelettes restent en suspension dans l'air de 5 à 15 mn suivant température et hygrométrie.

UTILISATION : Flexible souple pour une approche manuelle. Il peut-être attaché pour travailler de manière autonome.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-NEB-01001	Unité
EQ-NEB-01009	Joint de cuve
EQ-NEB-01008	Filtre à air
EQ-NEB-01046	Kit trompe - Unité



NÉBULISEUR À BATTERIE AIROSTAR

Nébuliseur à froid portable, idéal pour les applications intérieures et extérieures. Technologie intelligente : le microprocesseur est programmé pour assurer une vitesse constante de l'air afin d'obtenir une taille de gouttelettes constante sur toute la durée de l'atomisation. Batterie intelligente : enregistre le nombre de cycles de charge et le temps d'intervalle. Son faible niveau sonore assure un confort d'utilisation exceptionnel

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-NEB-01033	Unité
EQ-NEB-01037	Batterie Unité
EQ-NEB-01040	Filtre à air
EQ-NEB-01046	Kit trompe - Unité

PULVERISATEUR GLORIA PRO 5L

Pulvérisateur en plastique haute qualité, d'une capacité de 5 litres et d'une pression de service maxi de 3 bars. Cet appareil, fourni avec flexible et lance laiton, est d'un excellent rapport qualité prix. La lance fournie un jet plat précis et continu. Pulvérisateur équipé de joints FKM.

En option : rallonge télescopique en laiton (1m/2m).

UTILISATION : Équipé d'une buse à jet plat

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PUL-01143	Unité avec lance et flexible
EQ-PUL-01091	Rallonge 1 ou 2 m
EQ-PUL-01129	Manometre



PEGASUS 15

Le pulvérisateur électrique, Pulmic Pegasus 15, est parfait pour l'application d'insecticides, de fongicides et d'herbicides, grâce à ses trois vitesses de travail, unique sur le marché. Facile à utiliser et à maintenir, il agit toujours sous la même pression et la même taille de gouttes, en favorisant ainsi la qualité de l'application et du traitement.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PUL-01145	Unité



PEGASUS 35

Ce pulvérisateur roulant avec une capacité de 35 litres est idéal sur de longue distance (couloir de cave, courvive etc...). La machine est développée avec le système à 3 vitesses et une autonomie jusqu'à 7 heures.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-PUL-01146	Unité



ATOMISEUR STIHL SR450

Atomiseur à moteur thermique, portable sur dos pour traitement intérieur ou extérieur. Sa grande portée horizontale permet de traiter à plus de 14 mètres. Peut aussi être utilisé comme souffleur.

• **Réservoir produit :** 14 litres • **Réservoir d'alimentation :** 1,7 litre • **Poids à vide :** 13 kg.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-NEB-02031	Unité



LES FILTRES À PARTICULES SONT DIVISÉS EN TROIS CLASSES : P1, P2, P3

TYPE	PROTECTION CONTRE	CONCENTRATION MAXIMALE
P1	Poussières inertes	5 x valeur limite
P2	Poussières toxiques	10 x valeur limite
P3	Poussières vénééreuses	50 x valeur limite (demi-masque) 100 x valeur limite (masque facial)

LES FILTRES ANTI-GAZ

Les filtres anti-gaz sont rempli de charbon actif pour arrêter les molécules de gaz. Le charbon actif est imprégné de substances afin de lier les gaz. Un procédé précis arrête un gaz, mais pas les autres. Les filtres anti-gaz sont donc spécifiques pour un certain gaz ou pour un groupe de gaz. Ils sont identifiés à l'aide d'une lettre et d'un code de couleur, en fonction du type de gaz contre lequel ils vous protègent :

COULEUR	TYPE	DOMAINE D'APPLICATION
Brun	A	Gaz et vapeurs organiques avec point d'ébullition > 65°C
Gris	B	Gaz et vapeurs inorganiques, par exemple chlore, sulfure d'hydrogène, cyanate d'hydrogène – pas pour la protection contre l'oxyde de carbone
Jaune	E	Acide sulfureux, composés d'hydrogène et autres gaz acides.
Vert	K	Ammoniac et dérivés ammoniacaux organiques
Rouge	Hg	Mercure
Blanc	P	Poussières

Aussi les filtres anti-gaz sont divisés en classes : 1 ou 2, sur base de leur capacité filtrante :

CLASSE	UTILISATION JUSQU'À
1	Max. 1000 ppm – 0,1 Vol %
2	Max. 5000 ppm – 0,5 Vol %

**UTILISATION CUMULEE MAX 10 HEURES
POUR UNE CARTOUCHE SCELLEE**

Des filtres combinés se composent d'un filtre anti-poussières ainsi que d'un filtre à charbon actif.

TYPE DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Le type de protection respiratoire qu'on doit appliquer, dépend de :

- Le taux d'oxygène dans l'air ambiant
- Le gaz toxique présent
- La concentration de ce gaz dans l'air ambiant
- La liberté de mouvement qu'on désire garder
- L'autonomie désirée

ATTENTION !

- N'utilisez JAMAIS une protection filtrante en milieu confiné.
- N'utilisez JAMAIS une protection filtrante si le taux d'oxygène est inférieur à 19 Vol %.
- Choisissez un filtre sur base du gaz toxique présent et en fonction de sa capacité filtrante.
- Choisissez le masque sur base de son Facteur Nominal de Protection (FNP) :

MASQUE PANORAMIQUE MILLA



Masque complet en néoprène utilisant des cartouches filtre vissables standard. Léger et confortable, il est pourvu d'un système anti-buée. Ecran large en polycarbonate avec un traitement anti-rayures à l'extérieur et un système de circulation d'air à l'intérieur, il offre une vision sans distorsion. Compatible cartouche DRÄGER

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-MPR-01117	Unité (masque seul)
EQ-MPR-01116	Sac de transport
EQ-MPR-01010	Dräger filtre A2B2P3 620ST RD40 panorama

DEMI MASQUE EURMASK DIN



Demi-masque de taille universelle, adapté pour la protection BIOCIDE ET PHYTOSANITAIRE. Prévoir éventuellement une protection oculaire suivant le type de traitement effectué.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-MPR-01031	Unité (masque seul)
EQ-MPR-01032	Cartouche Milla Eurfiltre A2B2P3 R - Unité



COMBINAISON ARMOSA TYPE 5.6

Combinaison jetable chimique pour se protéger lors de manipulation, éclaboussures et pulvérisation de produits chimiques.

Grammage 65 gr

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-MPR-01131	Unité - TAILLE UNIQUE



GANTS NITRILE VERT

Gants en nitrile conformes aux normes EN374/EN388 (résistance chimique et mécanique) pour insecticides et désinfectants. Gants floqués offrant un confort supplémentaire pour l'utilisateur.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-MPR-01045	Lot de 12 paires (taille 9)



GANTS NITRILE JETABLE

Gant nitrile fin, offre une grande dextérité dans la manipulation de produits chimiques. Les gants nitrile sont composés de caoutchouc naturel, ils possèdent une haute résistance et une bonne protection contre les produits chimiques et les bactéries.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-MPR-01119	Taille unique 8-9/L - Boite de 100



SURLUNETTES JETABLES

Surlunettes à branches avec champ visuel de 120°. Conforme à la norme EN166. Ces surlunettes présentent de multiples qualités comme la protection complète : côté, dessus et face, la résistance aux impacts à températures extrêmes, la possibilité de port de lunettes correctives et le traitement anti-rayures.

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
EQ-MPR-01041	Unité ou lot de 12 unités

RÉGLEMENTATION

LOI EGALIM

Le 27 juin 2019, les décrets relatifs à cette loi ont été publiés au Journal Officiel avec des répercussions notables sur les pratiques commerciales et la publicité sur les produits biocides.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS :

Les rabais, remises et ristournes lors de la vente de biocides appartenant au TP14 (rodenticides) et TP18 (insecticides) sont désormais interdits. Ce décret implique donc que les fabricants et fournisseurs devront vendre un même produit au même tarif pour tous leurs clients. Ce décret s'applique pour la vente aux professionnels et non professionnels.

La publicité à destination des amateurs est désormais interdite, pour tous les produits :

- **TP14** : Rodenticides.
- **TP18** : Insecticides.
- **TP02** : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains et animaux, uniquement ceux qui sont classés comme dangereux pour le milieu aquatique (H400 et H410).
- **TP04** : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, uniquement ceux qui sont classés comme dangereux pour le milieu aquatique (H400 et H410).

Ces décrets sont entrés en vigueur au **1^{er} octobre 2019**.

Concernant la Vente en libre-service des produits biocides aux amateurs, il n'y a pour l'instant pas de restriction : l'Anses va prochainement émettre un avis, et un arrêté suivra qui précisera les produits visés.

CERTIFICAT INDIVIDUEL BIOCIIDE

CONTEXTE

L'arrêté daté du 9 octobre 2013 instaure officiellement un certificat individuel obligatoire destiné à encadrer les conditions d'exercice des activités suivantes :

- Utilisation professionnelle de certains produits biocides
- Distribution de certains produits biocides professionnels

OBJECTIFS

Encadrer la profession et rendre obligatoire la possession d'un certificat individuel pour chaque personne concernée par les activités précitées. Connaître le cadre réglementaire et identifier les risques des produits biocides 3D (santé et environnement). Il ne s'agit donc pas d'une formation pratique « métier » sur les techniques d'application et la biologie des nuisibles. Ce certificat est accessible via une formation réduite de 1 jour (pour les possesseurs d'un Certiphyto) ou de 3 jours (pour les non-certifiés) et est délivré par le Ministère de l'Environnement.

PRODUITS PROFESSIONNELS CONCERNÉS

TP2 - Désinfection des locaux et matériels utilisés pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et des déchets d'origine animale ou végétale • **TP3** - Assainissement des logements d'animaux d'élevage, du matériel d'élevage et de transport • **TP4** - Assainissement des locaux et matériels utilisés pour la préparation et le transport de la nourriture des animaux d'élevage, ainsi que ceux utilisés pour la récolte, le transport, le stockage et la commercialisation de produits d'origine animale et végétale. • **TP 08** - Protection du bois (insectes, champignons) • **TP 14** - Rodenticides • **TP 18** - Insecticides • **TP 19** - Attractifs - Répulsifs • **TP 23** - Lutte contre les autres vertébrés (lézards, taupes, serpents).

ACCÈS AU CERTIFICAT

Les centres délivrant actuellement le Certiphyto (Travaux & Services ou Vente ou Collectivités) sont également habilités pour le certificat biocide, sous réserve de déclaration préalable au Ministère de l'Environnement.

ARMOSA est également habilitée et propose des sessions de formation au sein de notre salle dédiée dans nos locaux, ou en formule « intra » dans vos locaux (minimum 7 personnes, maximum 20 personnes par session).

D'autres formations dites « Métiers » sont réalisables (Lutte antiparasitaire en milieu urbain, Sanitation, Démarche HACCP, Pose de destructeurs électriques d'insectes volants).

Nous proposons également des séances de formation Certiphyto sur demande

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

formation@armosa.eu

FERREX®

AMM n° 2180147



EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FERREX / N°AMM 2180147/Détenteur de l'homologation: FRUNOL DELICIA GMBH Hansastrasse 74 B 59425 UNNA Allemagne

Substance active: Phosphate ferrique 25 g/k

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural).

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

TRICO®

AMM n° 2120057



EUH208 - Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique. EUH 211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

TRICO / N°AMM 2120057/ Détenteur de l'homologation: KWIZDA AGRO GmbH Dr, Karl Lueger-Ring 6 A -1010 WIEN Autriche

Substance active : graisse de mouton 64,6 g/kg

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine. L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural).

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ESTIUOIL®

AMM n° 2170462

**DANGER**

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ESTIUOIL/ N°AMM 2170462 / Détenteur de l'AMM: Exclusivas SARABIA SA Cami de l'Albi - Ptda.Rec.Nou s/n, Aptdo. Correos N°9 25110 Alpicat, Lleida - ESPAGNE

Substance active: huile de paraffine 790 g/l (CAS 8042-47-5).

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural).

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

RATRON-GW®

AMM n° 2170698

**ATTENTION**

H302 - Nocif en cas d'ingestion H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique EUH 401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. RATRON GW / N°AMM 2170698 / Détenteur de l'homologation: FRUNOL DELICIA GMBH Hansastrasse 74 B 59425 UNNA Allemagne

Substance active: phosphore de zinc 25 g/kg

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

REP'CLAC® STOP-GIBIER-PLUS

AMM n° 2110009



EUH 401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

STOP GIBIER PLUS/ N°AMM 2110009 / Détenteur de l'homologation : MORPHEUS 119 rue Camille Pelletan 79100 THOUARS

Substance active: Huile de poisson 167 g/kg

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural).

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

REP'CLAC® CERTASOL

AMM n° 2110195



EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

CERTASOL / N°AMM 2110195 / Détenteur de l'homologation: FLÜGEL GmbH Eisdorfer Str. 21, D - 37520 Osterode am

Substance active: farine de sang 998 g/kg (99,8% p/p) (CAS 90989-74-5)

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine. L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du Code rural).

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

TOPGRAIN®

AMM n° 2190441



ATTENTION

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. ; EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

TOPGRAIN / N°AMM 2190441/Détenteur de l'homologation: Corteva Agriscience France S.A.S, 1 bis avenue du 8 mai 1945, Immeuble Equinoxe II, 78280 Guyancourt

Substance active : Spinosad 24 g/L

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Ce produit figure sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle (art. L 253-5 et L. 253-7 du Code rural).

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement européen en vigueur Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ACTELIC®

AMM n° 2170711



DANGER

H332 - Nocif par inhalation; H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) ; H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ACTELIC SMOKE GENERATOR / N°AMM 2170711/Détenteur de l'homologation : NEWPHARM S.R.L, Via Tremarende 22, 35010 Santa Giustina in Colle (PD), Italie

Substance active : Pyrimiphos-méthyl 225 g/kg

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

DELTA GRAIN®

AMM n° 8700196



DANGER

H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H332 : Nocif par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

DELTA GRAIN CE 25 PB / N°AMM : 8700196 / Détenteur de l'homologation : 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS, 3 place Giovanni Da Verrazzano, 69009 Lyon

Substance active : Deltaméthrine 25 g/L - Pipéronyl butoxide 225 g/L

Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARMOSA SAS 2023

Les présentes conditions générales de vente (les «Conditions Générales de Vente» ou les «CGV») constituent le socle de la négociation commerciale et sont transmises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande auprès d'ARMOSA SAS («nous», «nos» ou «notre»). Elles s'appliquent à toutes les ventes de produits de notre gamme, sauf accord préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, toute commande par l'acheteur de nos produits implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Dans l'hypothèse où l'acheteur envisagerait d'apporter des modifications à ces Conditions Générales de Ventes, ou dans l'hypothèse où il souhaiterait voir appliquer des conditions générales d'achat, il devra transmettre ses conditions et porter à notre connaissance les dispositions qui seraient contrares aux présentes. Seule une négociation et une acceptation écrite pourrait introduire une dérogation aux présentes Conditions Générales de Ventes. Nous nous réservons le droit de déroger à certaines clauses des présentes en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions particulières de vente. L'absence de référence à l'une des provisions des Conditions Générales de Vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

I. COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées directement, ou par l'intermédiaire de nos agents ou de nos représentants, ne deviennent définitives qu'après acceptation expresse et par écrit par notre société et transmission d'un accusé de réception de commande. Le terme «commande» désigne tout ordre portant sur nos produits à nos tarifs, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Chaque commande doit être effectuée par écrit. Sauf convention particulière, le fait d'adresser une commande entraîne pour l'acheteur acceptation de nos Conditions Générales de Vente, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat, sauf dans la mesure prévue ci-dessus. Les commandes transmises sont irrévocables pour l'acheteur. Aucune modification de commande ne peut se faire sans notre acceptation discrétionnaire. En tout état de cause toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle nous est parvenue par écrit avant l'expédition des produits et au plus tard 2 jours après réception par nous de la commande initiale, étant entendu que nous ne serons en aucun cas tenus d'accepter ladite résolution ou modification.

II. LIVRAISON

Nos livraisons sont faites en fonction de nos disponibilités. Sauf convention expresse, nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'acheteur ne pourra se prévaloir d'un retard pour annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer une pénalité ou indemnité. Cependant, en cas de retard supérieur à 10 jours, et si ce retard n'est imputable ni à un cas de force majeure ni à une faute de l'acheteur, la résolution de la vente pourra être demandée par l'acheteur, qui récupèrera alors l'acompte versé par lui, sans pouvoir nous réclamer d'autres dommages et intérêts.

Si l'acheteur, après mise en demeure, ne prend pas livraison de la marchandise, nous pourrions, sans préjudice de dommages et intérêts, exiger l'exécution du contrat ou considérer la vente comme résolue de plein droit, les acomptes nous restant acquis. En cas de livraisons successives, le défaut ou l'insuffisance d'une livraison est sans incidence sur les autres livraisons. Sauf conditions particulières, les livraisons sont franco à partir de 700 € hors TVA. Pour des commandes de valeur inférieure à 700 € hors TVA, une somme sera facturée afin de couvrir les frais administratifs et de transport. Cette somme, fonction du département de livraison et du poids de la commande, sera indiquée sur l'accusé de réception de commande.

III. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES

Les risques de la marchandise et notamment ceux inhérents à son transport sont transférés à l'acheteur dès la délivrance de cette marchandise (la «Délivrance»), qui a lieu :

- Soit au moment de son enlèvement à nos usines ou dépôts, pour toute commande convenue d'enlèvement ;

- Soit au moment du déchargement des produits par le transporteur à l'adresse de livraison du client ou, concernant les ventes à l'export, du transitaire du client, pour toute commande convenue à expédier, quelle que soit leur destination (France ou autres pays) et quelles que soient les modalités de la vente et du règlement du prix du transport.

Concernant les ventes à l'exportation qui se réfèrent aux incoterms, il sera fait application des règles d'incoterms en vigueur lors de la vente. L'incoterm sera mentionné sur l'accusé de réception de commande. Il appartient à l'acheteur de sauvegarder seul ses droits vis-à-vis du transporteur, en cas d'avarie des marchandises, en formulant ses réserves dans les délais et les formes fixés par les règles applicables en la matière.

Nous nous réservons, jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoires par l'acheteur, le droit de propriété sur les produits vendus, nous permettant de reprendre possession desdits produits notamment en cas de défaut de paiement et ce quelle qu'en soit la cause. Cette disposition est applicable en cas d'octroi de délai de paiement et nonobstant toute clause contraire, notamment toute clause insérée dans les conditions générales d'achat de l'acheteur, en application de l'alinéa second de l'article L. 624-16 du Code de commerce. Tout acompte versé par l'acheteur nous restera acquis sans préjudice de toutes autres actions que nous serons en droit d'intenter. En revanche, comme indiqué ci-dessus, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'acheteur dès la Délivrance des produits commandés. Par conséquent, l'acheteur devra régler le montant du prix de la marchandise en cas de disparition, par voie accidentelle ou non, ayant eu lieu après la Délivrance telle que définie ci-dessus et avant le transfert de propriété. De plus, l'acheteur s'engage à informer les tiers des droits de propriété du vendeur sur les produits.

Les marchandises encore en possession de l'acheteur seront conventionnellement présumées celles encore impayées. En conséquence, nous pourrions les revendiquer, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour défaut de paiement du prix total ou partiel et de notre droit de résolution des ventes en cours.

IV. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

En application du principe de responsabilité élargie du producteur (Code de l'environnement articles L541-10 à L541-10-17), la société ARMOSA pourvoit et contribue à la prévention et à la gestion des déchets issus des produits commercialisés. La société ARMOSA est enregistrée aux registres d'éco-organismes des filières Déchets diffus spécifiques (IDU : FR218258_07ZTVB) et Emballage ménagers (IDU : FR213965_01ZFGH).

Garantie des produits hors appareils électriques.

Nous garantissons nos produits en ce qui concerne leur contenu, leur qualité et leur conformité à la commande, pour autant qu'ils soient vendus dans l'emballage d'origine fermé. La garantie contractuelle est valable pour une durée de 1 an à compter de la date de Délivrance. Comme nous ne contrôlons pas les facteurs externes lors de l'emploi de nos produits, tel que par exemple la concentration et la quantité utilisée, la méthode et les appareils d'application, les facteurs climatologiques et environnementaux, la nature de l'objet traité, nous ne pouvons pas nous porter garants quant à l'efficacité des traitements, ni être tenus responsables pour des dégâts éventuels quels qu'ils soient.

Garantie des appareils électriques.

Tous nos appareils sont garantis pendant 2 ans à compter de la date d'envoi.

La garantie couvre les pièces de rechange et la main d'œuvre et n'est valable que lorsque les défauts constatés sont la suite d'un emploi normal. Toutes les réparations se font dans nos magasins, l'envoi des appareils défectueux étant à charge du client. Ne sont pas couverts par cette garantie, les tubes actiniques, joints et toute usure normale des parties mouvantes.

Les indications d'emploi inscrites sur les étiquettes, notices... sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées aux cas particuliers de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol, variétés végétales et sensibilité particulière, état de la culture, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'applications, etc. Nous déclinons toute responsabilité, quant aux conséquences de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. En outre, l'emploi de tout mélange non recommandé par nos soins, ou avec des produits n'étant pas de notre fabrication, reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur qui doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité entre eux des produits utilisés.

La société Armosa est titulaire d'un contrat Plan d'Assurance des Entreprises Responsabilités Civiles ayant pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard des tiers du fait des activités de commerce de gros produits chimiques, distributeur de produits anti-nuisibles – produits phytosanitaires et arboriculture, fabrication en sous-traitance.

V. PAIEMENT

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci. Toutes nos factures sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours nets date de facture, sous les conditions commerciales prévues à la commande. Les conditions financières sont soumises à l'approbation de notre service financier. Nous nous réservons le droit de fixer une limite de crédit et de la réduire à tout moment en fonction de notre appréciation des risques encourus et des garanties offertes par l'acheteur.

Les marchandises sont fournies aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimées en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande pour la marchandise concernée ; tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix de la marchandise. Les prix sont donnés sans engagement de durée et peuvent être modifiés. Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Des frais liés à la logistique, au stockage/déstockage, à la dépalettisation et/ou au déconditionnement sont imputables à certaines références en fonction de critères définis dans les tarifs communiqués à l'acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

En cas de retard de paiement ou au vu des informations financières dont nous pouvons disposer sur le client, nous nous réservons le droit de suspendre la livraison des commandes en cours et/ou de refuser toute nouvelle commande ainsi que de reconsidérer éventuellement les conditions de paiement que nous aurions consenties, en exigeant des garanties et/ou des modalités de paiement telles que paiement comptant ou avant livraison.

En cas d'expéditions échelonnées de produits faisant l'objet d'une commande ou d'un marché, les factures correspondant à chaque livraison sont payables à leurs échéances respectives, sans attendre que la totalité des produits faisant l'objet de la commande ou du marché ait été livrée.

VI. PENALITES DE RETARD

De plein droit, les pénalités de retards sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne :

- L'exigibilité du paiement d'une indemnité forfaitaire de retard de quinze pourcents (15 %) sur les sommes échues,
- L'exigibilité du paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvre-

ment d'un montant de 40€ due par facture impayée (article D. 441-5 du Code de commerce) ;

- La faculté de considérer la vente comme résolue et de suspendre les livraisons en cours, sans préjudice de l'application de la clause de réserve de propriété.

VII. RÉCLAMATIONS

L'absence de réserves lors de la réception de la marchandise par le client ou son représentant éteint toute réclamation relative aux défauts apparents et aux produits manquants. Si l'acheteur n'a pas procédé au contrôle de la qualité de la marchandise dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la Délivrance ou si, l'ayant fait, il a utilisé ou cédé ladite marchandise, nous ne pourrions être responsables des dommages pouvant résulter de son utilisation. La réclamation formulée par l'acheteur ne suspend pas le paiement des produits concernés. Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport, et notamment destruction, avaries, perte ou vol.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou des produits manquants constatés. Aucun retour de produit ne pourra être effectué par l'acheteur sans notre accord préalable exprès et écrit.

Dans l'hypothèse où la marchandise serait utilisée pour un usage ou selon un procédé habituellement non admis pour des produits du même type ou pour un usage et selon des conditions que nous n'aurions pas expressément acceptées, ou pour un usage ne faisant pas l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, aucune réclamation ne sera recevable.

Dès lors que l'acheteur nous aura adressé sa réclamation dans un délai inférieur à une semaine à compter de la Délivrance, nous nous obligerons à remplacer ou à rembourser, à notre convenance, toute marchandise que nous aurons reconnue non conforme ou atteinte d'un vice caché, à l'exclusion de tous dommages et intérêts et sans que l'acheteur ne puisse prétendre à la résolution de la commande le cas échéant.

VIII. FORCE MAJEURE

Constitueront des causes d'extinction ou de suspension de nos obligations sans recours de l'acheteur, les accidents affectant la production et le stockage de nos produits, l'arrêt total ou partiel de l'approvisionnement, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'inondation, le bris de machines, la grève totale ou partielle, les décisions administratives, le fait de tiers, la guerre et tout événement extérieur qui serait de nature à retarder, à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution de nos engagements.

Dans tous les cas, nous vous préviendrons et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la circonstance empêchant l'exécution de la prestation. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de trois mois, le contrat pourra être résilié de plein droit et sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

IX. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et notamment à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Tout différend au sujet de l'application des présentes Conditions Générales de Vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus avec l'acheteur ou du paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce de Avignon, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



ARMOSA SAS

209-217, Avenue de la République - Parc de la Croisée B1-B2

93800 Epinay-sur-Seine

04 90 02 16 20

info-fr@armosa.eu

www.armosa.eu



ARMOSA

keeping nature at its best